

# BILAN

## DU CONTRAT DE RIVIERE DU VAL DE DURANCE

BILAN GLOBAL TECHNIQUE ET FINANCIER 2008-2020



# Durance



## Table des matières

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. LA DURANCE ET LES ENJEUX DU PREMIER CONTRAT DE RIVIERE</b> .....	<b>5</b>
<b>3. LE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ET DES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE LA DURANCE</b> .....	<b>8</b>
3.1. LE CONTRAT DE RIVIERE.....	8
3.2. LE BILAN GLOBAL 2008-2020 .....	9
3.3. LE VOLET A : QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU .....	12
3.4. LE VOLET B0 : MORPHOLOGIE DE LA RIVIERE .....	15
3.5. LE VOLET B1 : BIODIVERSITE ET MILIEUX .....	21
3.6. LE VOLET B2 : GESTION DU RISQUE INONDATION .....	24
3.7. LE VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE .....	27
3.8. LE VOLET C : ANIMATION DU CONTRAT ET OBSERVATOIRE .....	30
<b>4. BILAN PAR TECHNICO-FINANCIER PAR PARTENAIRE</b> .....	<b>33</b>
4.1. L'ETAT .....	33
4.2. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) .....	34
4.3. L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE (AERMC) .....	35
LE CONSEIL REGIONAL DE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR (CRPACA) .....	37
4.4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (CD04).....	38
4.5. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES (CD05) .....	40
4.6. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE (CD13) .....	41
4.7. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE (CD84) .....	43
4.8. EDF.....	44
4.9. EPCI ET COMMUNES .....	46
4.10. LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE .....	48
<b>5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>50</b>

## Table des illustrations

FIGURE 1 PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE .....	5
FIGURE 2 PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA DURANCE.....	5
<b>FIGURE 3 LA DURANCE, UNE RIVIERE AMENAGEE ET PARTAGEE</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
FIGURE 4 BILAN FINANCIER GLOBAL DU CRVD 2008-2020.....	9
FIGURE 5 REPARTITION FINANCIERES ENTRE LES VOLETS .....	9
FIGURE 6 REPARTITION CUMULEE DES PARTS FINANCEURS DU CRVD .....	10
FIGURE 7 REPARTITION ENTRE LES FINANCEURS.....	11
FIGURE 8 REPARTITION DES SOUS-ACTIONS PAR VOLETS.....	11
FIGURE 9 BILAN GLOBAL FINANCIER DU VOLET A .....	12
FIGURE 10 ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS AU VOLET A .....	13
FIGURE 11 SYNTHESE TECHNIQUE DES ACTIONS DU VOLET B0 .....	17
FIGURE 12 SYNTHESE TECHNIQUE DES ACTIONS DU VOLET B0 .....	18
FIGURE 13 BILAN FINANCIER GLOBAL DU VOLET B0 .....	19
FIGURE 14 ENSEMBLE DES FINANCEMENTS DU VOLET B0 .....	20
FIGURE 15 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU VOLET B0 .....	20
FIGURE 16 PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS AU VOLET B0.....	21

<b>FIGURE 17 BILAN FINANCIER DU VOLET B1</b> .....	22
FIGURE 18 ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES AU VOLET B1 .....	23
FIGURE 19 REPARTITION FINANCIERE DU VOLET B1 .....	23
FIGURE 20 CUMUL DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS AU VOLET B1 .....	24
FIGURE 21 BILAN FINANCIER GLOBAL DU VOLET B2 .....	25
FIGURE 22 ENSEMBLE DES FINANCEMENTS DU VOLET B2 .....	26
FIGURE 23 REPARTITION DES FINANCEMENTS POUR LE VOLET B2 .....	27
FIGURE 24 REPARTITION CUMULEE DES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DU VOLET B2 .....	27
FIGURE 25 BILAN FINANCIER DU VOLET B3.....	28
FIGURE 26 BILAN GLOBAL FINANCIER DU VOLET B3 .....	29
FIGURE 27 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU VOLET C.....	29
FIGURE 28 REPARTITION CUMULEE DES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DU VOLET B3 .....	30
FIGURE 29 BILAN GLOBALE DE L'OBSERVATOIRE.....	31
FIGURE 30 BILAN FINANCIER DU VOLET C.....	31
FIGURE 31 ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS POUR LE VOLET C .....	32
FIGURE 32 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU VOLET C.....	32
FIGURE 33 REPARTITION CUMULEE DES PRINCIPAUX FINANCEURS DU VOLET C .....	33
FIGURE 34 BILAN FINANCIER GLOBAL POUR L'ETAT .....	33
FIGURE 35 REPARTITION FINANCIERE DE L'ETAT ENTRE LES VOLETS .....	34
FIGURE 36 BILAN GLOBAL POUR LE FEDER .....	35
FIGURE 37 BILAN GLOBAL DE L'AERMC.....	35
FIGURE 38 REPARTITION DES FINANCEMENTS DE L'AERMC .....	36
FIGURE 39 BILAN GLOBAL POUR LA REGION .....	37
FIGURE 40 REPARTITION DES FINANCEMENTS DE LA REGION.....	38
FIGURE 41 BILAN GLOBAL DU CD04.....	39
FIGURE 42 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU CD04 .....	39
FIGURE 43 BILAN FINANCIER GLOBAL DU CD05 .....	40
FIGURE 44 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU CD05 .....	41
FIGURE 45 BILAN GLOBAL FINANCIER DU CD13 .....	42
FIGURE 46 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU CD13 .....	42
FIGURE 47 BILAN GLOBAL DU CD84.....	43
FIGURE 48 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU CD84 .....	44
FIGURE 49 BILAN FINANCIER GLOBAL EDF .....	45
FIGURE 50 REPARTITION DES FINANCEMENTS EDF .....	46
FIGURE 51 BILAN GLOBAL POUR LES EPCI ET LES COMMUNES.....	47
FIGURE 52 REPARTITION DES FINANCEMENTS DES EPCI ET DES COMMUNES .....	47
FIGURE 53 BILAN GLOBAL FINANCIER DU SMAVD.....	48
FIGURE 54 REPARTITION DES FINANCEMENTS DU SMAVD .....	49

## 1. Contexte

A la suite des crues majeures de 1994, les premières depuis l'aménagement des infrastructures hydroélectriques trente ans auparavant, une prise de conscience générale s'est faite qui a permis à l'ensemble des acteurs du territoire de se mobiliser sur la constitution d'un programme d'actions en vue d'améliorer le fonctionnement de la Durance, de lutter contre les inondations, ou encore de préserver la richesse des habitats et milieux associés à la rivière.

Entre 1997 et 2005 des études globales ont été menées sur la Moyenne et la Basse Durance afin d'identifier les principaux enjeux morphologiques, de qualité de l'eau, de gestion des crues, de biodiversité...et de déterminer les meilleurs moyens d'actions par rapport à ces enjeux.

C'est ainsi qu'en 2001 une Charte d'Objectifs a été signée et un agrément préalable adopté puis qu'en novembre 2008, le Contrat de Rivière a été signé pour huit ans.

En 2015 le Contrat de Rivière a fait l'objet d'un premier bilan intermédiaire dans le cadre d'une prolongation de deux ans via un avenant 2015-2017.

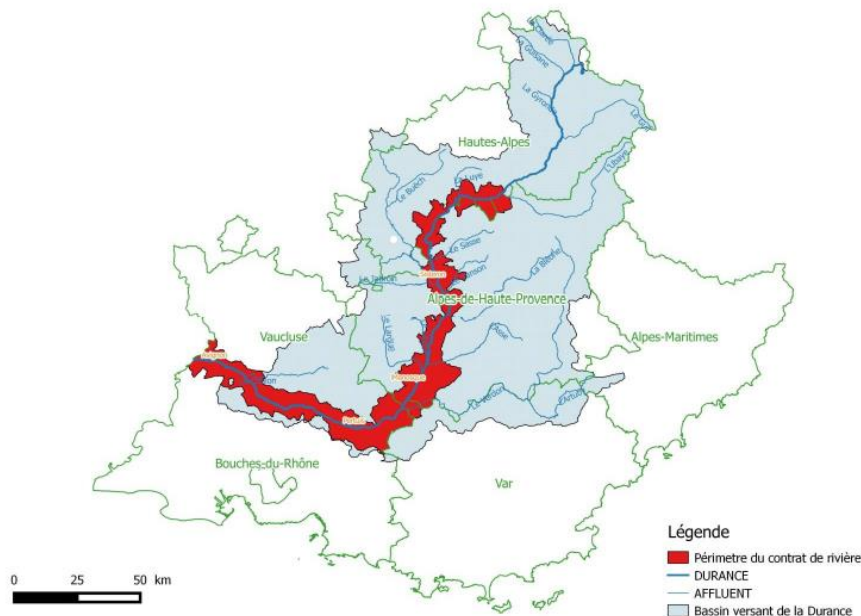
Le Contrat de Rivière représente ainsi dix années de travail et d'actions, elles-mêmes issues d'une réflexion portée également pendant plus de dix ans. Puis c'est tout naturellement que les actions se sont poursuivies entre 2017 et aujourd'hui, en s'inscrivant dans la même veine que le Contrat de Rivière et tout le travail engagé jusqu'alors.

D'énormes gains et bénéfices ont été apportés à la rivière Durance et son environnement. D'importants moyens financiers ont été mobilisés par l'ensemble des acteurs, dans le cadre du Contrat de Rivière, puis au travers de conventions bilatérales passées avec les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ainsi qu'avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'en 2022.

Afin d'inscrire la suite du programme de gestion de la Durance dans un nouveau cadre multi partenarial, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance a décidé, en accord avec ses partenaires techniques et financiers, de préparer un second Contrat de Rivière qui devrait être opérationnel en 2023.

Il est dans ce contexte proposé un bilan technique et financier du premier Contrat de rivière.

## 2. La Durance et les enjeux du premier Contrat de Rivière



**Figure 1 Périmètre du Contrat de Rivière**

Le Contrat de Rivière concerne l'ensemble de l'axe durancien, de Serre-Ponçon à Avignon sur plus de 200 kilomètres de rivière. Il s'étend sur quatre Départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les Alpes-de-Haute Provence (04), les Hautes Alpes (05), les Bouches-du-Rhône (13) et le Vaucluse (84).



**Figure 2 Présentation géographique de la Durance**

### Une ressource partagée

La Durance constitue aujourd'hui la principale ressource en eau de la Région pour satisfaire de nombreux besoins : agriculture, industrie, alimentation en eau potable, hydroélectricité...

La nappe alluviale assure par exemple l'alimentation en eau potable de villes comme Avignon ou Cavaillon.

Les installations agro-industrielles Durance-Verdon alimentent une large part du territoire régional.

L'aménagement hydroélectrique représente quant à lui 50% de l'énergie produite dans toute la région Provence Alpes Côte d'Azur.

La Durance est aussi le terrain de nombreuses activités ludiques et sportives pour ses habitants : kayak, pêche, baignade...

### Une rivière historiquement aménagée et modifiée

En lien avec le développement des aménagements hydroélectriques, la morphologie et le fonctionnement de la Durance ont fortement évolué. De nombreuses modifications ont progressivement eu lieu (transformation du paysage, diminution de la dynamique des milieux, fixation du lit...). Par ailleurs, la réduction drastique des crues morphogènes depuis la mise en eau du barrage de Serre-Ponçon s'est accompagnée à la fois d'une accélération des conquêtes agricoles sur le lit et d'importantes extractions dans le lit mineur.

Les aménagements en lit majeur se sont eux également démultipliés pour atteindre par endroits en Basse Durance jusqu'à 4 kilomètres de remblais par kilomètre de berge.

Aujourd'hui, du fait de la perturbation du transit sédimentaire, la tendance générale de la rivière est à la fixation du lit avec le développement de la végétation et l'accumulation des limons. L'enjeu du contrat de rivière a été de porter des actions permettant de faire de la restauration physique via notamment par des réélargissements du lit grâce au recul d'ouvrages, mais aussi par des actions permettant de favoriser le transit des graviers notamment dans le cadre de la gestion des barrages hydroélectriques.

### Une rivière fortement aménagée et perturbée


-  6 Mds de kWh/an
-  Irrigation de 75 000 ha
-  3 Ms d'habitants



Figure 3 La Durance, une rivière aménagée et partagée



### Une biodiversité exceptionnelle à préserver

Avec une largeur moyenne de 640 mètres à l'aval de l'Escale, l'espèce rivière est importante et constitue l'un des espaces naturels les plus riches de la façade méditerranéenne. On compte par exemple plus de deux cents espèces d'oiseaux qui fréquentent régulièrement la vallée de la Durance. Cette dernière représente également un axe de migration majeur pour plusieurs espèces de poissons. Toutefois en raison de l'altération du régime hydrologique et sédimentologique liée à l'aménagement de la rivière, son fonctionnement écologique est fortement perturbé. L'organisation des nombreux milieux naturels d'intérêt écologique forts de la Durance est conditionnée par la morphologie du lit et la présence d'habitats pionniers rajeunis périodiquement par les crues. La recherche d'un nouvel équilibre morphologique du lit est donc un enjeu majeur pour la préservation de ces milieux. Le décroisement de la Durance tout le long de son axe et sa reconnexion avec ses affluents et avec le Rhône est également un enjeu majeur de la gestion de la Durance.

Les enjeux du contrat de rivière ont été ciblés sur l'amélioration de la connaissance, la restauration de sites en faveur de certaines espèces, le rétablissement de continuités et des actions de restaurations physiques favorisant les habitats très spécifiques des milieux en tresse.

### Une eau globalement de bonne qualité

En ce qui concerne les eaux superficielles, la Durance a toujours présenté peu de problèmes de qualité. Le Contrat de Rivière a permis la mobilisation d'importants moyens financiers en faveur de la mise en conformité d'un grand nombre de stations d'épuration des eaux usées (STEP) et de réseaux d'assainissement. Néanmoins des dégradations ponctuelles en lien direct avec des activités industrielles peuvent persister.

La nappe alluviale de la Durance présente également une bonne qualité. Sa gestion qualitative et quantitative fait partie des enjeux futurs considérés dans le cadre du SAGE et du prochain Contrat de Rivière.

### Une rivière capricieuse

L'image de « fléau de la Provence » traduit la crainte qu'ont toujours inspirées les crues de la Durance. Le caractère exceptionnel des crues de la Durance est dû à la puissance de la rivière (jusqu'à 5000 m<sup>3</sup>/s sur des pentes de 3 à 4‰), à sa mobilité exceptionnelle (jusqu'à 1 km de largeur) et à la disposition en toit de la partie terminale de la vallée (la plaine s'abaisse lorsqu'on s'éloigne de la rivière) qui permet une très grande extension des débordements.

Les crues de 1994 ont rappelé brutalement la réalité du risque de débordements de la Durance. Elles ont montré que l'effet des grands réservoirs de Serre-Ponçon et du Verdon peut s'avérer faible lors d'une crue importante. La sécurité de près des 300 000 habitants de la vallée est dépendante des digues et d'épis, disposés parfois de manière complexes, voire anarchiques, dont le comportement en crue n'était pas fiable. La crue de 1994 avait d'ailleurs provoqué de nombreuses ruptures de ce type d'ouvrage inondant certains secteurs habités. Le contrat de rivière a permis de grandes avancées sur la restructuration des ouvrages en systèmes d'endiguement fiables y compris pour des crues plus importantes que celle de 1994, tout en portant l'ambition importante de reculer les ouvrages pour améliorer le fonctionnement physique de la rivière.

## 3. Le bilan du Contrat de Rivière et des actions menées en faveur de la Durance

### 3.1. LE CONTRAT DE RIVIERE

En 2001 a été adopté la Charte d'objectifs, fruit d'une volonté politique commune de s'engager pour une nouvelle gestion de la Rivière.

Ces objectifs étaient de :

- Favoriser la solidarité de bassin auprès de tous les acteurs,
- Satisfaire les usages tout en préservant la qualité patrimoniale,
- Rechercher un nouvel équilibre morphologique du lit,
- Gérer l'espace alluvial en conciliant les usages et la préservation de la ressource,
- Améliorer la sécurité des populations en réduisant le risque inondation,
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages,
- Développer l'image patrimoniale de la Durance auprès des populations.

Afin de satisfaire à ces objectifs, les actions du Contrat de Rivière se sont articulées autour de six axes :

- **Volet A** : l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et rurales, la dépollution à la source des rejets ponctuels ou diffus.
- **Volet B0** : la restauration de la dynamique fluviale de la Durance.
- **Volet B1** : les travaux de restauration et de renaturation des berges et du lit, de mise en valeur des milieux aquatiques et du paysage lié à l'eau, de protection des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales.
- **Volet B2** : les actions de prévention des inondations et de protection des lieux habités contre les crues ainsi que la préservation des champs d'expansion de crue.
- **Volet B3** : les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource ainsi que la protection des ressources en eau potable.
- **Volet C** : la coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan ou de l'évaluation du Contrat.

Le Contrat de Rivière du Val de Durance (CRVD) a réuni de nombreux acteurs qui en ont partagé les objectifs. Ainsi l'Etat, la Région, les quatre départements, EDF, les communes et les EPCIs, le SMAVD et de nombreux acteurs locaux ont participé à ce programme d'actions.

En 2015, le Contrat de Rivière a fait l'objet d'une prolongation de trois ans par l'intermédiaire d'un avenant. L'élaboration de ce document s'est basée sur un premier bilan de l'ensemble des actions portées entre 2008 et 2014 qui a également permis de réajuster un certain nombre d'opérations. C'est pourquoi dans la suite de ce rapport seront à la fois évoqués les montants prévisionnels du CRVD et ceux réajustés par l'avenant. Les actions issues du contrat de rivière, qui se sont poursuivies dans la période 2017-2020 ont également été intégrées au présent bilan afin de faire état de l'avancée globale



des actions de 2008 jusqu'à ce jour.

### 3.2. LE BILAN GLOBAL 2008-2020

Après plus de dix années de mise en œuvre d'actions sur la Moyenne et la Basse Durance, en 2020 ce sont **plus de 155 millions d'euros** qui ont été dépensés par l'ensemble des partenaires sur la période 2008-2020.

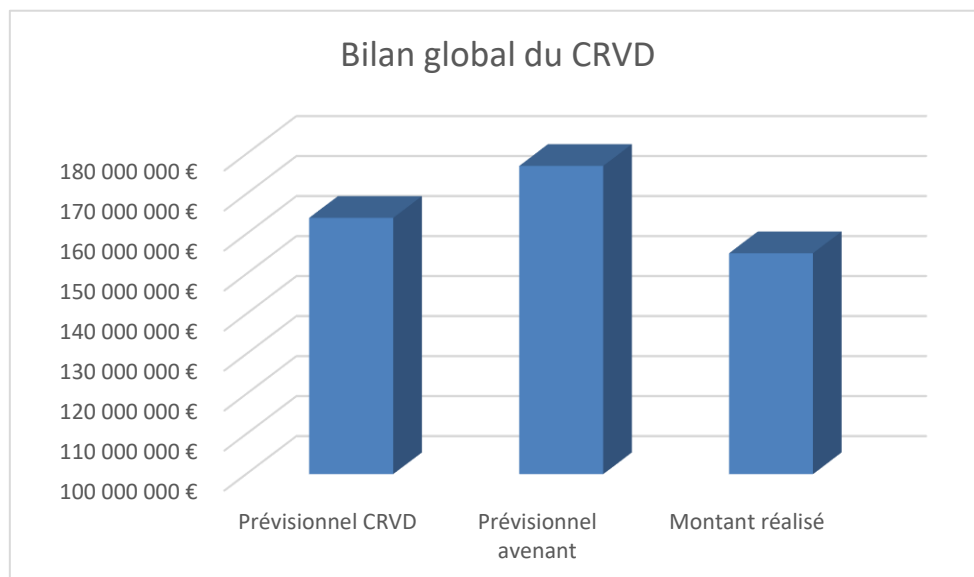


Figure 4 Bilan financier global du CRVD 2008-2020

Ce qui représente un **taux de réalisation financière de près de 88% du prévisionnel du contrat de rivière.**

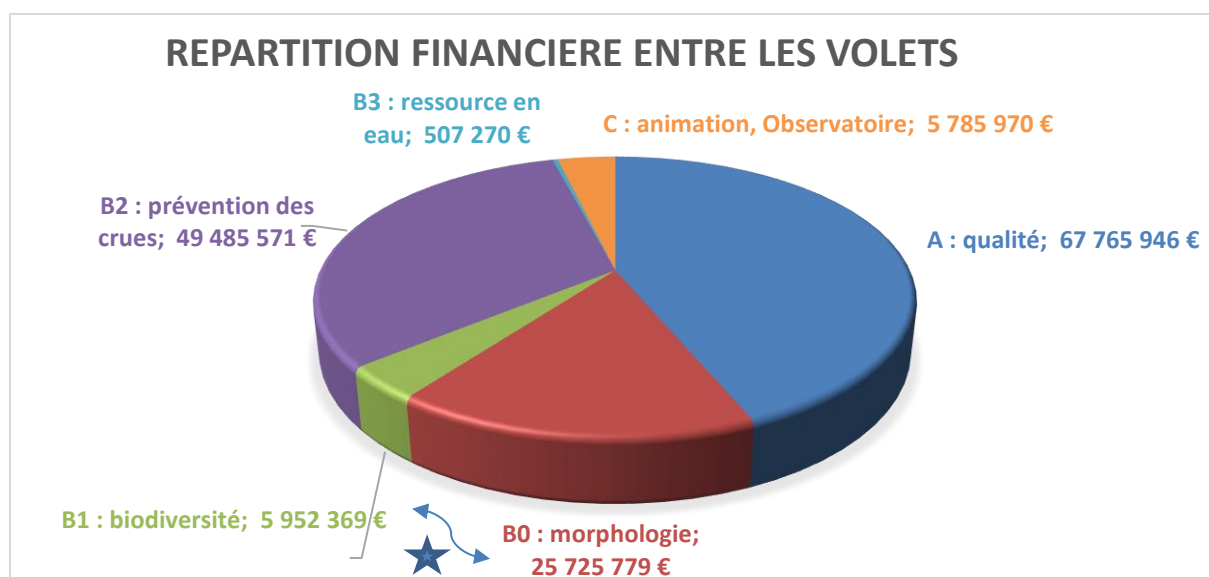


Figure 5 Répartition financières des montants réalisés entre les volets

On constate aisément qu'à eux seuls, les volets A (qualité de l'eau et assainissement) et B2 (lutte contre

les inondations) représentent une part essentielle des investissements du CRVD (75%).

Le volet B0 sur la gestion physique de la rivière représentent tout de même 17% des investissements totaux.

★ *N.B. : les actions des volets B0 morphologie et B1 biodiversité sont étroitement liées pour la restauration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux et donc en faveur de l'expression des espèces à forts enjeux.*

**Pour les financeurs**

Le financement de ces 155 millions d'euros de projets a été partagé par l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière.

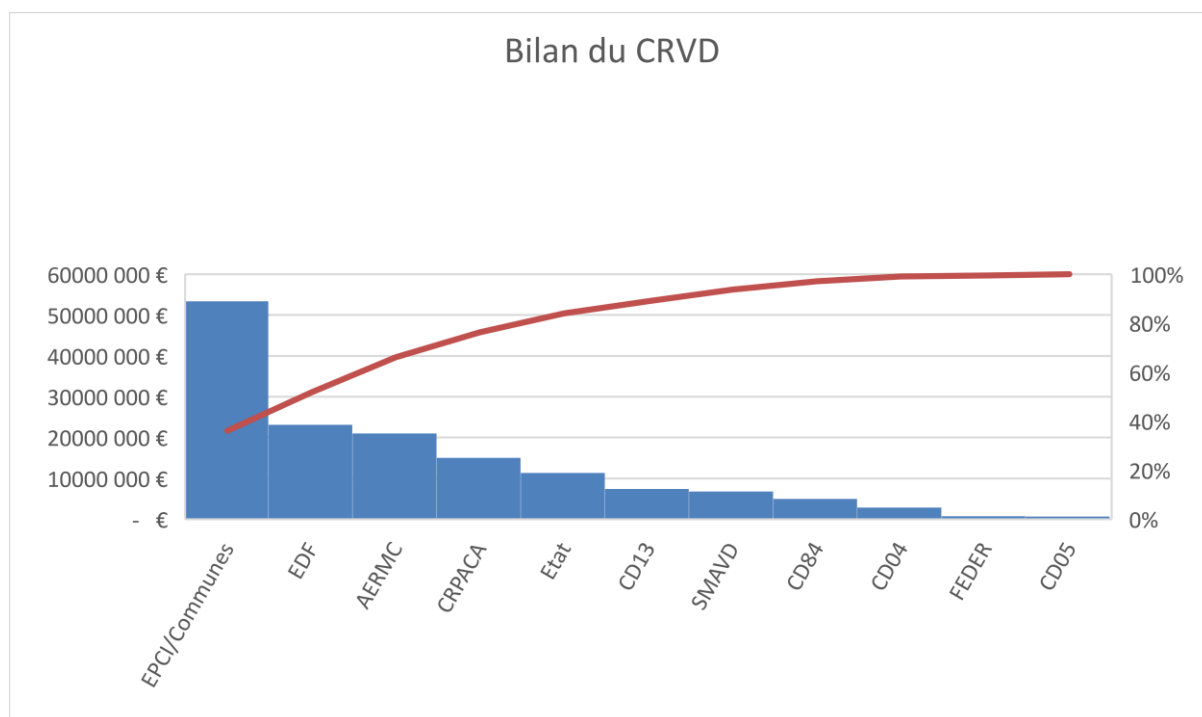


Figure 6 Répartition cumulée des parts financeurs du CRVD

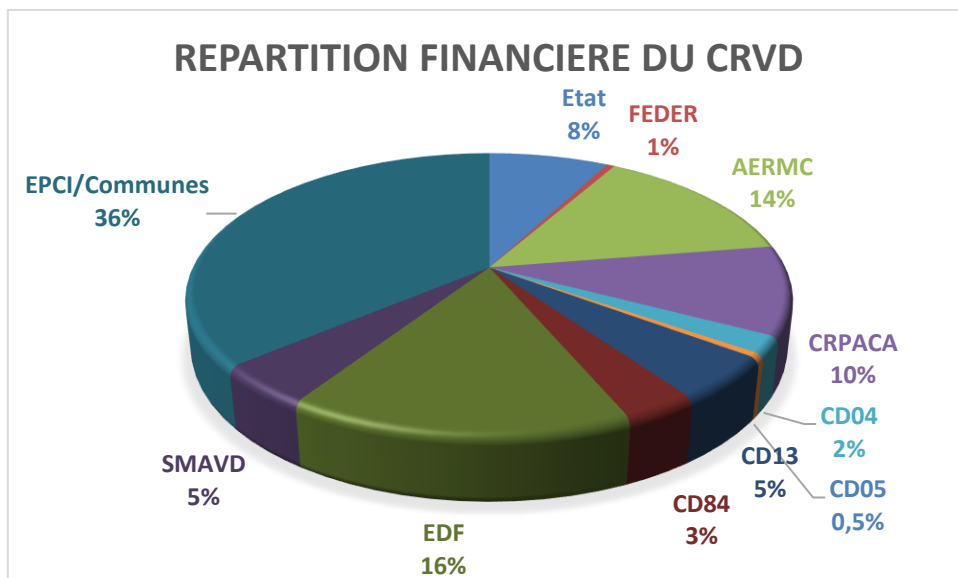


Figure 7 Répartition entre les financeurs

L’engagement final de chaque partenaire (prévisionnel, réel réalisé, principaux volets investis...) est détaillé dans le chapitre dédié à chacun des partenaires.

Nous pouvons cependant d’ores et déjà observer que ce sont les EPCI/Communes, EDF, l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d’Azur qui ont apporté les financements les plus importants (**73% des financements**).

D’un point de vue technique, **242 actions ont été réalisées** soit **86% du prévisionnel**.

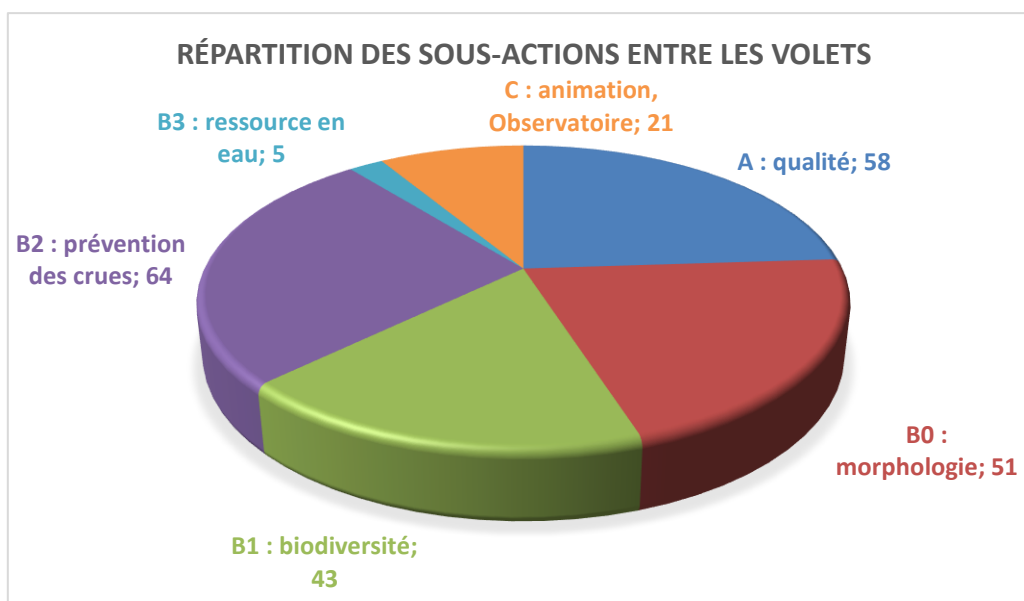


Figure 8 Répartition des sous-actions par volets

On peut constater que si le volet B1 ne représentait pas une grande partie des investissements, en termes d’actions portées, les volets A, B0, B1 et B2 sont très proches les uns des autres avec en moyenne une cinquantaine de sous-actions définies.

### 3.3. LE VOLET A : QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le volet A concerne les enjeux et actions liés à la qualité de l'eau de la Durance.

#### Bilan Technique

Avec 58 sous-actions réalisées sur 65 inscrites, un **taux de réalisation technique de 89%** a été atteint.

Le Contrat de Rivière a permis la mise en conformité ou la création de STEP et de réseaux d'assainissement sur plus de 28 communes réparties sur les quatre Départements tout le long de l'axe Moyenne-Basse Durance.

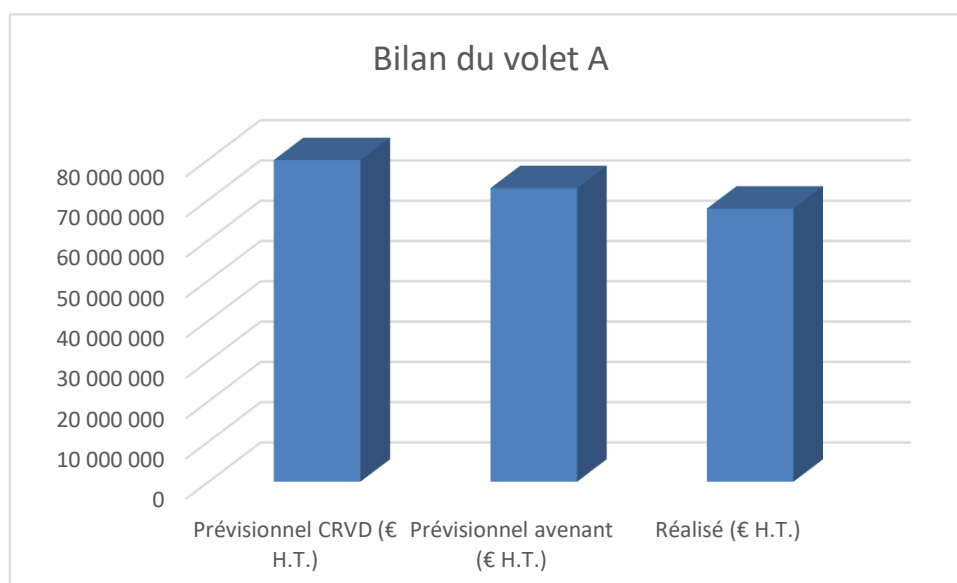
Parmi les actions les plus importantes se trouvent par exemple : la création d'une STEP et la mise en séparatif du réseau sur Château Arnoux ; la création d'une STEP à Villeneuve, à les Mées, à Oraison ou encore à Manosque. L'ensemble de ces actions représentent une amélioration de l'assainissement pour plus de 145 000 équivalents-habitants.

A l'heure actuelle, il existe encore quelques actions en cours puisque les travaux des Mées ne sont pas achevés. A Valensole une étude globale d'opportunité de raccordement AEP et de réhabilitation des ANC est prévue pour cette année.

En ce qui concerne ce volet qualité, l'effort global porté à l'amélioration des rejets d'assainissement des communes riveraines a été très important ces vingt dernières années. Il permet d'atteindre à ce jour des conditions de rejets d'assainissement des stations d'épuration en Durance considérées comme globalement satisfaisantes (même si localement des efforts peuvent encore être fait).

#### Bilan financier

En douze ans ce sont plus de 67 millions d'euros qui ont été dépensés sur les enjeux liés à la qualité de l'eau pour un **taux de réalisation financière de 94%**.



**Figure 9 Bilan global financier du volet A**

La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'explique principalement par des écarts entre les

montants estimés des travaux et les montants finalement constatés. Par ailleurs quelques actions n'ont pas été réalisées : réhabilitation complète du système d'assainissement de la ZAC de Sisteron, extension de la STEP de Tallard (2.5 millions d'euros), l'actualisation du Plan Interdépartemental de la Lutte contre les Pollutions Accidentelles de la Durance et le diagnostic de la qualité de l'eau (135 000 €).

**Pour les financeurs**

En ce qui concerne ce premier volet, les investissements relatifs à la création, l'extension ou la mise en conformité des STEP et/ou des réseaux d'assainissement collectif ont été essentiellement portés directement par les EPCI/communes. Elles ont toutefois bénéficié d'un fort soutien de la part de l'Agence de l'eau, ce dernier étant complété par les aides de la Région et des départements concernés.

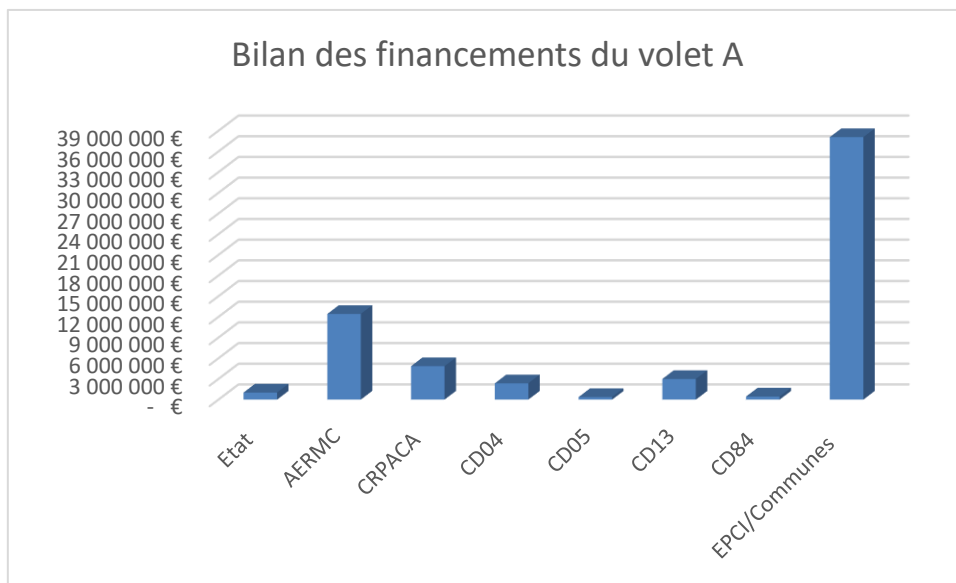


Figure 10 Ensemble des participations au volet A

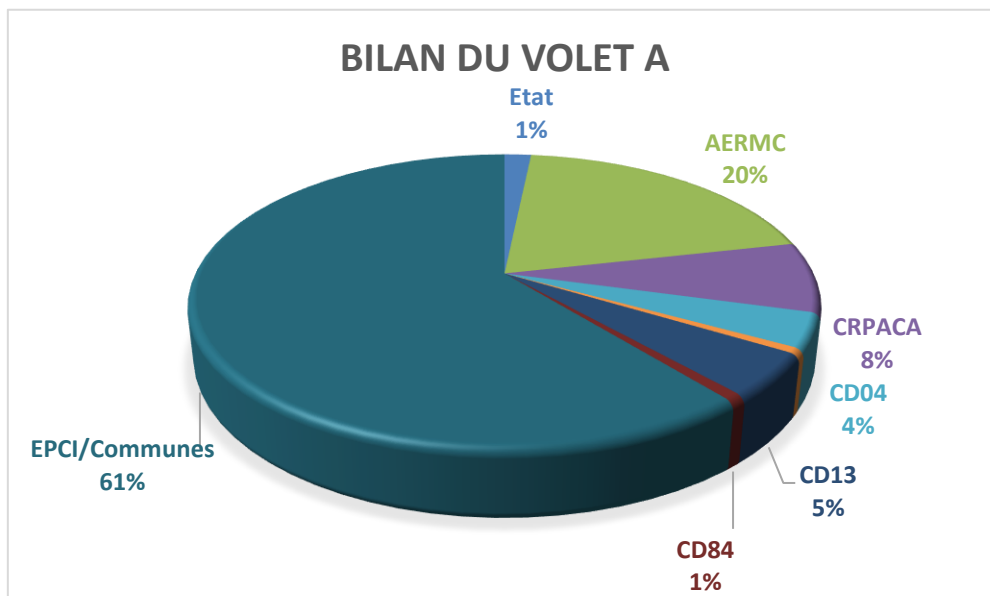
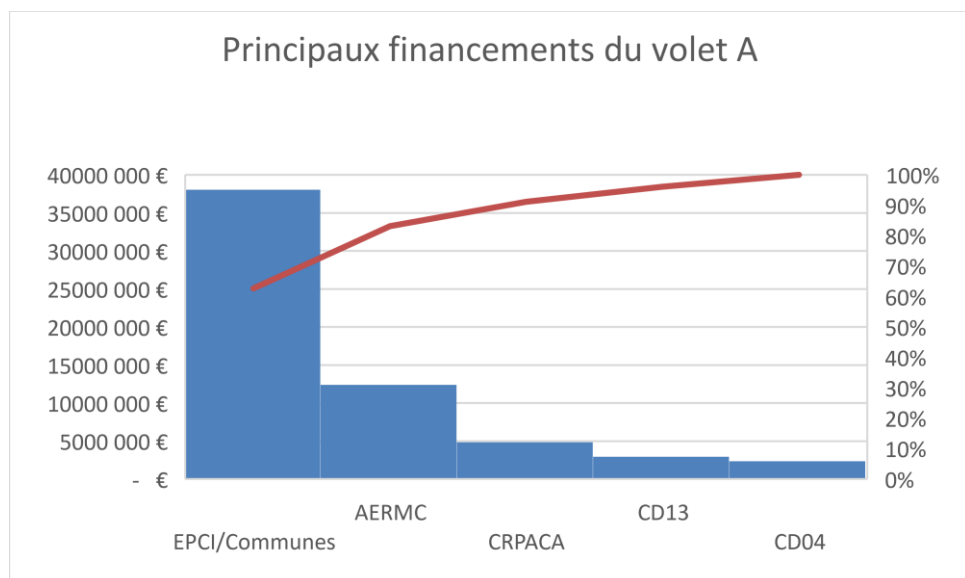


Figure 11 Répartition entre les financeurs pour le volet A



**Figure 12 Répartition cumulée des parts des principaux financeurs**

En une dizaine d'années, les EPCI/communes ont dépensés **38 millions d'euros (61%)** pour l'assainissement. L'agence de l'Eau avec près de **12.5 millions d'euros (20%)** et la Région avec **4.8 millions d'euros (8%)** ont apporté un tiers du financement global de ces opérations.



### 3.4. LE VOLET B0 : MORPHOLOGIE DE LA RIVIERE

Le volet B0 concerne toutes les actions liées à la gestion physique des milieux et aux enjeux de dynamique de la rivière.

#### **Bilan technique**

Sur le volet B0 ce sont 51 sous-actions qui ont été menées à leur terme sur un total de 59. Ce qui constitue un **taux de réalisation technique de 86%**.

Une synthèse globale des actions menées dans le cadre du volet B0 du CRVD peut être proposée sur la base des quatre grands thèmes suivants : correction des insuffisances des débits entre Serre-Ponçon et l'Escale, rétablissement du transit des graviers de l'Escale à Avignon, lutte contre les dépôts de limons et protection contre les perturbations morphologiques.

#### **Correction des insuffisances des débits entre Serre-Ponçon et l'Escale :**

Concernant la correction des insuffisances des débits entre Serre-Ponçon et l'Escale, et plus largement en Durance, l'une des nettes améliorations apportées est l'obligation réglementaire du doublement des débits réservés en 2014. Cette action n'a pas d'influence sur le transit des graviers mais l'augmentation des débits a permis la restauration d'un lit plus fonctionnel pour la biodiversité.

Dans le périmètre d'action du CRVD, l'optimisation de la gestion physique des retenues de La Saulce et St Lazare a fait l'objet de la définition d'état-cibles. Dès 500 m<sup>3</sup>/s, le barrage de St Lazare se doit d'être mis en transparence en crue et le bilan des mises en œuvre effectives de ces transparences et de leurs effets sont à l'étude. Néanmoins, un effet positif d'exhaussement du profil en long (PL) de la Durance en aval de la retenue a d'ores et déjà été constaté. Le plan de gestion des sédiments provenant du Buëch, avec le curage régulier du piège à graviers a permis de respecter l'état-cible de la retenue de St Lazare. Une étude des conséquences de ces travaux de curages et de ses éventuelles optimisations est en cours de réalisation par le CEREGE et EDF.

L'évolution de l'engravement des confluences du Trente Pas, Théus, Clapouse, Déoule, Jouze, Sasse, Jabron et Vançon a été étudiée. Certaines de ces confluences ont fait l'objet de préconisations de curage. Néanmoins, seules les confluences du Déoule et du Vançon ont respectivement fait l'objet d'un recalibrage et d'un curage en 2016. A noter que la délimitation du DPF sur le secteur est toujours à l'étude, et que le cadre d'intervention pour une gestion coordonnée des sédiments excédentaires reste à définir.

#### **Rétablissement du transit des graviers de l'Escale à Avignon :**

Concernant le rétablissement du transit des graviers de l'Escale à Avignon, la gestion des différentes retenues a également fait l'objet de la définition d'état-cibles. La mise en transparence des ouvrages de Cadarache et Mallemort a été effective en période de crue depuis 2008. L'analyse de l'effet de ces transparences et le retour d'expérience afférent est en cours. Une des premières conclusions est que les barrages de Cadarache et Mallemort ne semblent plus faire obstacle au transit des graviers. L'aménagement du barrage de l'Escale en 2014 a permis sa mise en transparence lors de la crue de novembre 2016, mais il facilite essentiellement le passage de limons.

Les perspectives de rétablissement du transit sur la Bléone a fait l'objet d'un suivi, notamment par le biais de l'analyse des évolutions morphologiques au droit des Mées. Il n'apparaît pas de manière certaine de retour en Durance des matériaux provenant de la Bléone, malgré des exhaussements du profil en long au droit du pont des Mées. Une analyse complémentaire des évolutions morphologiques sur la Bléone permettra de statuer définitivement sur la question. Les études concernant la réfection du système de protection contre les inondations des Mées sont en cours.

La rupture du seuil de la Brillanne en 2013 a contribué au rétablissement du profil en long sur le secteur par un abaissement du niveau du lit qui était problématique en amont de cet obstacle et un retour des graviers sur les secteurs très incisés de l'aval. La suppression de l'intégralité des éléments du seuil situés dans le lit vif a été réalisée à partir de 2019.

Les études concernant le projet de recharge sédimentaire ont permis la pré-sélection de sites morphologiquement, écologiquement et logistiquement intéressants. Les premiers travaux de recharge devraient être effectifs à l'horizon 2021.

Le programme d'acquisitions foncières mené par le SMAVD a également permis l'achat de terrains présentant un intérêt écologique ou morphologique, dont certains ont d'ores et déjà fait l'objet d'une érosion latérale par la Durance.

#### **Lutte contre les dépôts de limons :**

Concernant la lutte contre les dépôts de limons, deux programmes de lâchers de décolmatage ont été portés : entre 2008 et 2014 par le SMAVD, et après 2014 par EDF. L'effet de ces lâchers réalisés aux barrages d'Espinasses, la Saulce, L'Escale et Cadarache a fait l'objet de suivis hydrobiologiques et du colmatage. Il en ressort globalement une bonne efficacité d'Espinasses à Sisteron et des effets plus mesurés en aval de l'Escale.

#### **Protection contre les perturbations morphologiques :**

La lutte contre les perturbations morphologiques s'est concrètement traduite par la protection contre la capture des plans d'eau des Vivas (2008), de Rochebrune (2010-2011), des Buissonnades (2010 et 2016) et de Vinon (2009). Ces travaux ont permis d'éviter la formation de pièges à graviers, bloquant le transit sédimentaire à l'aval et impliquant d'importantes érosions régressives (en amont), progressive (en aval), des déchaussements d'ouvrages (ponts, routes, digues...) et l'effondrement de la nappe d'accompagnement.

Le Contrat de Rivière a permis de finaliser les études concernant l'aménagement des seuils 5 et 6 de Pertuis dont l'objectif était d'assurer leur stabilité et ainsi le maintien du profil en long sur le secteur, en plus du rétablissement de la continuité piscicole. Les travaux ont été réalisés en 2019.

Outre le rétablissement du franchissement piscicole pour des espèces cibles plus sélectives, des objectifs similaires motivent le projet d'aménagement des seuils 67 et 68 d'Avignon. Une étude approfondie de l'influence de l'abaissement des seuils sur le niveau de la nappe a été réalisée et rend désormais possible la mise en œuvre d'un important programme de restauration de la continuité.

## Bilan sommaire du volet B0 du CRVD

- Nouvelles gestion des barrages en crue + lâchers de décolmatage
- ➔ Plan de gestion sédiments du Buëch + recalibrage Déoule et Vançon + études générales sur autres confluences 04/05
- ➔ Continuités rétablies au seuil de la Brillanne + études seuils 5 et 6, 67 et 68

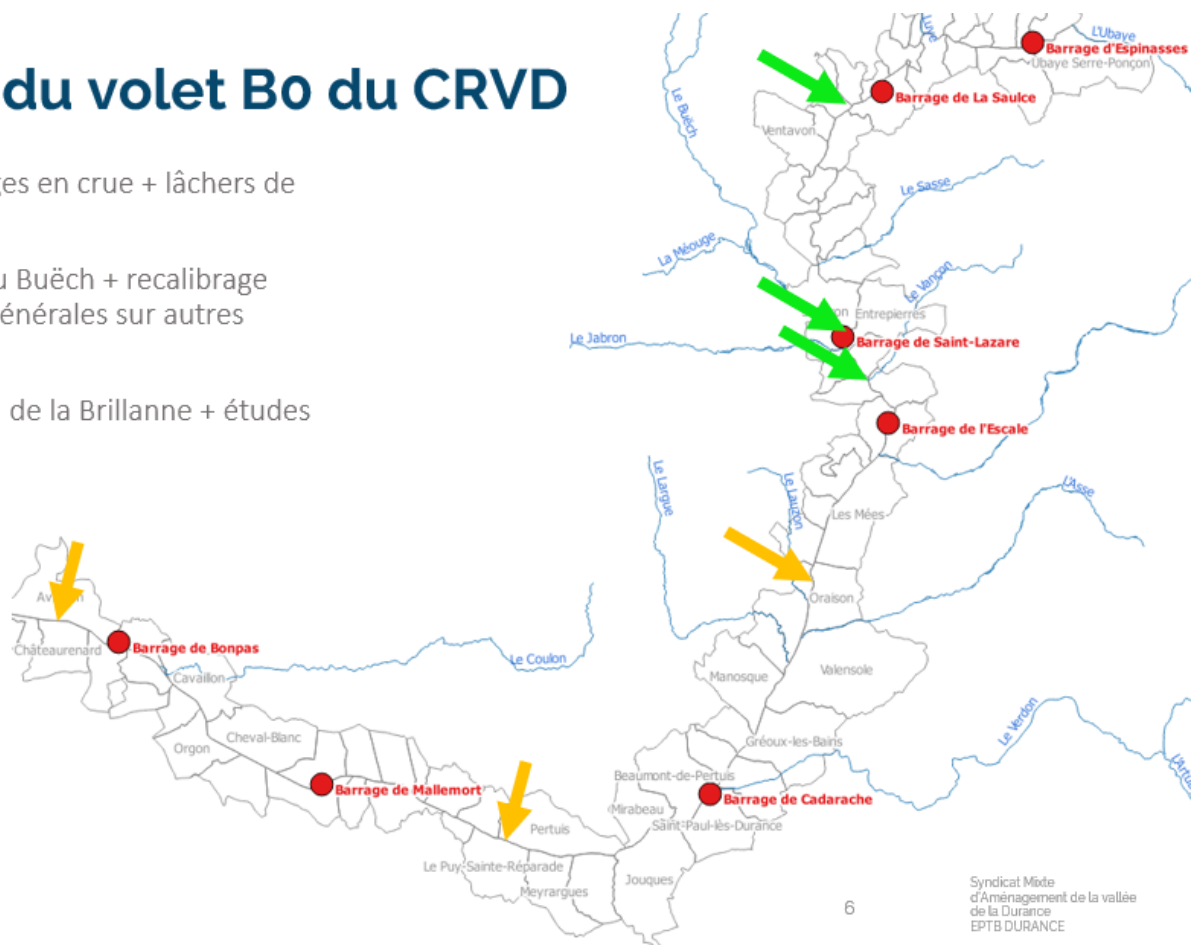





Figure 11 Synthèse technique des actions du volet B0

## Bilan sommaire du volet Bo du CRVD

-  Protection contre la capture des gravières (Rochebrune, Monetier, Oraison, Vinon) + études Mallemort
-  Réalisation d'acquisitions foncières sur des terrains à enjeux écologiques ou morphologiques (Puyvert, Lauris, Pertuis, l'Escale)
-  Etudes recharge sédimentaire

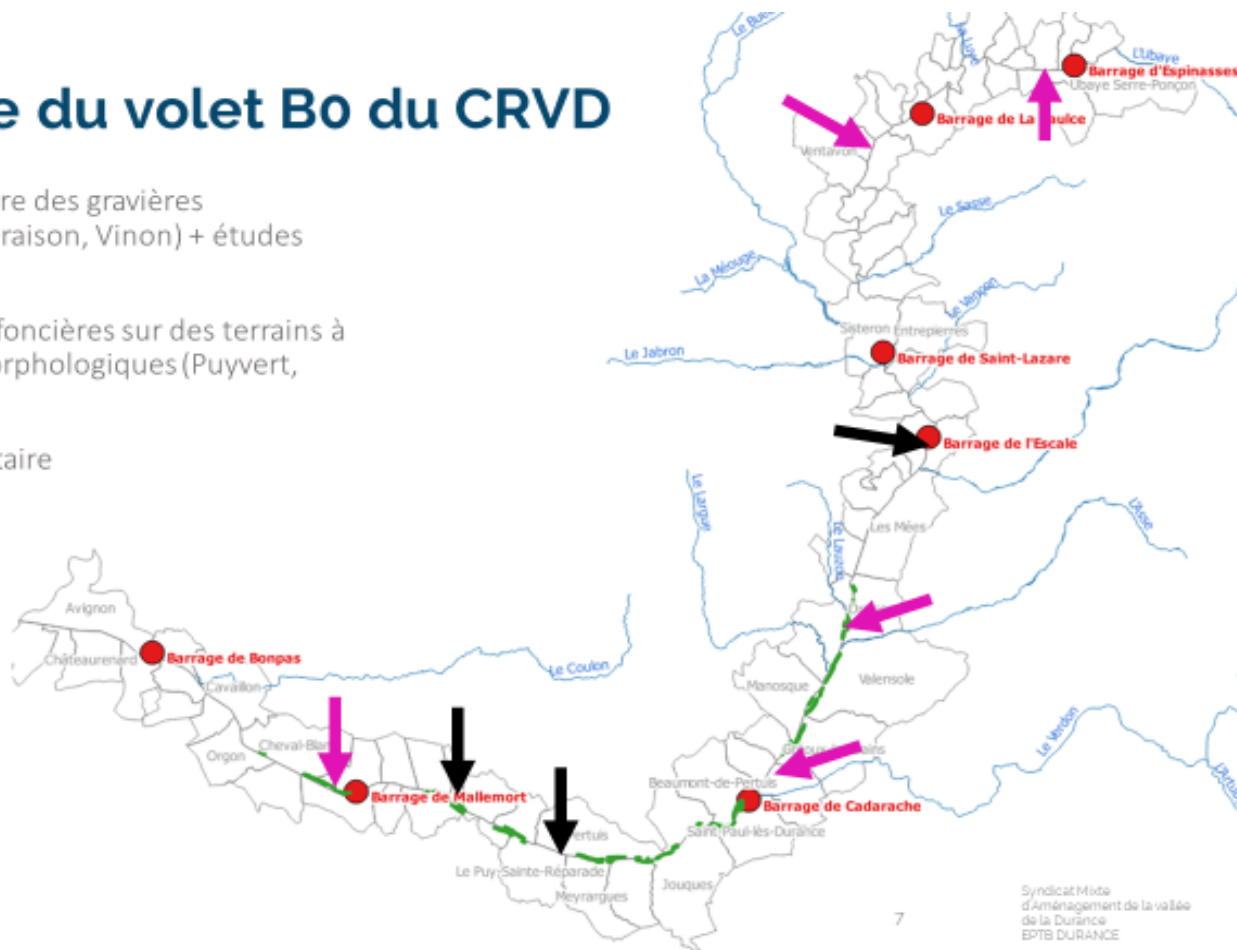


Figure 12 Synthèse technique des actions du volet B0

### Bilan financier

Sur le volet B0, plus de 25 millions d'euros ont été dépensés entre 2008 et 2020, ce qui porte le **taux de réalisation financière à 83%**.

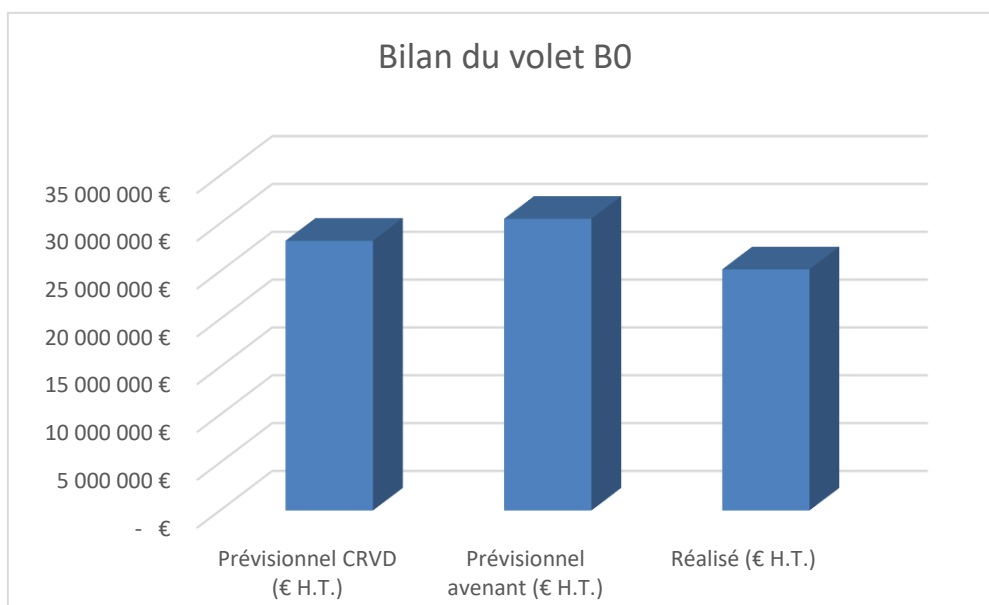


Figure 13 Bilan financier global du volet B0

Sur ce volet, il est important de souligner que l'ingénierie est portée essentiellement en interne du SMAVD et représente plus de 500 000 €. Ce qui a permis d'optimiser le pilotage des actions et le coût des projets. La gestion du barrage de Cadarache a également coûté moins cher que prévu à EDF.

### Pour les financeurs

Sur les sujets de morphologie, c'est EDF qui a largement contribué aux actions du volet B0. EDF a été accompagné par le soutien de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

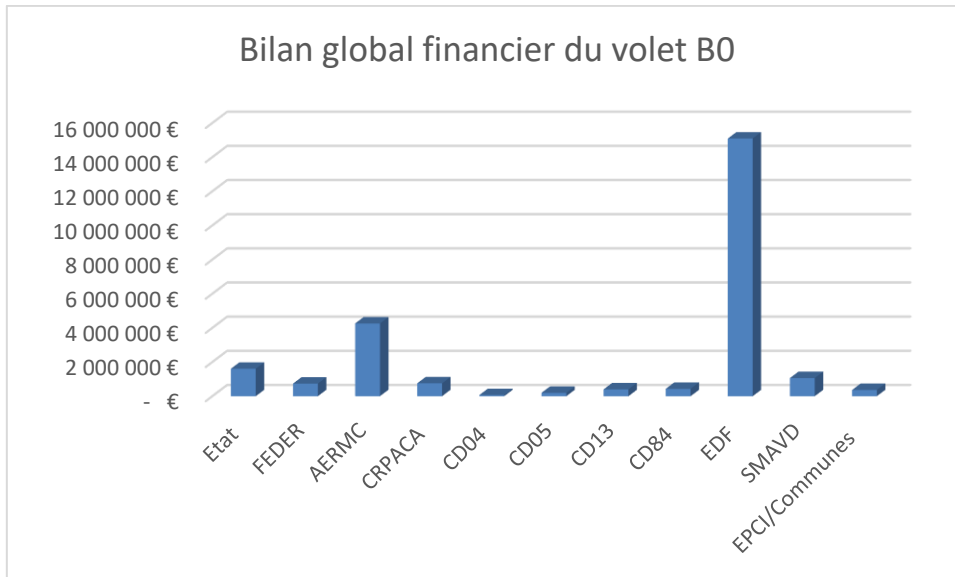


Figure 14 Ensemble des financements du volet B0

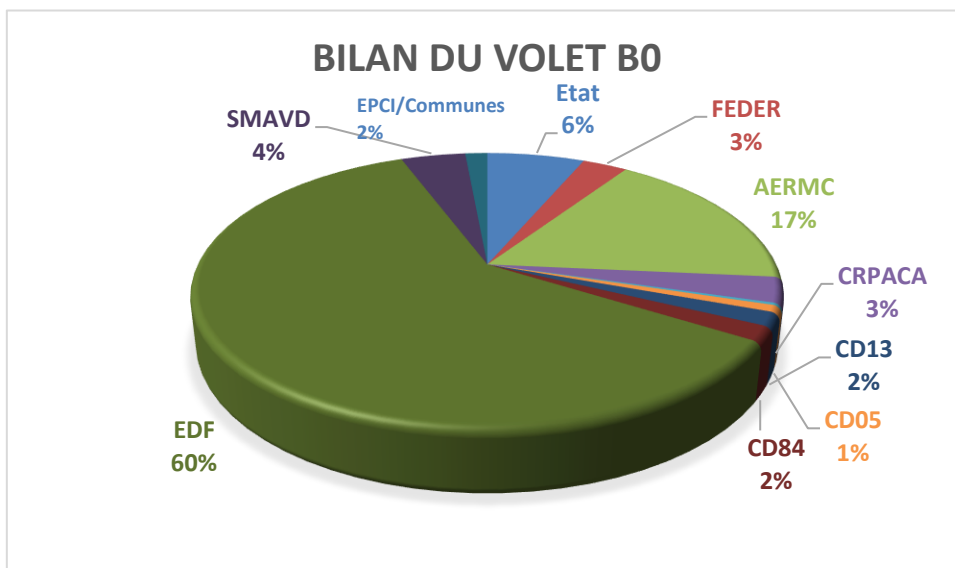
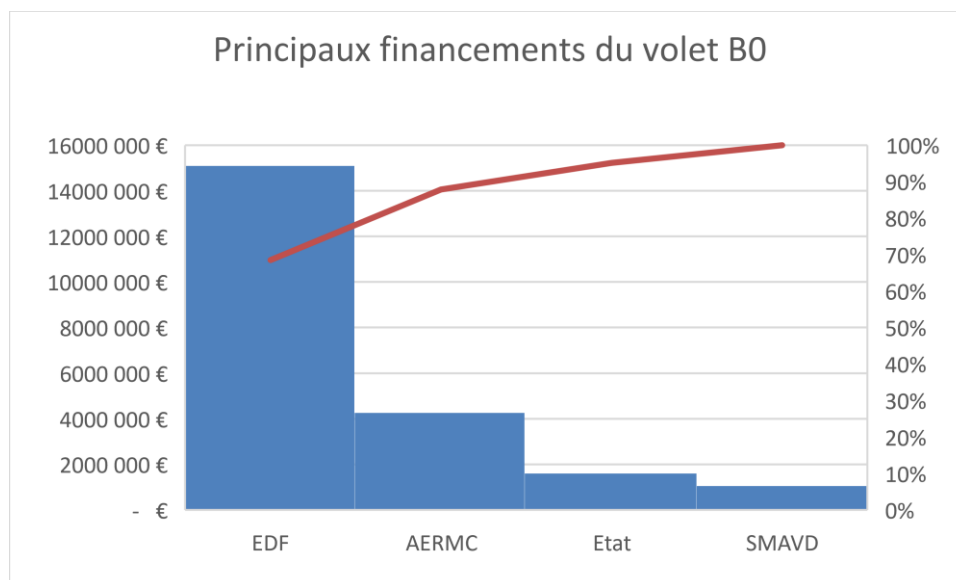


Figure 15 Répartition des financements du volet B0





**Figure 16 Principaux contributeurs au volet B0**

Avec **15 millions d'euros** dépensés, EDF représente 60% des contributions. L'Agence de l'Eau (**17%**), l'Etat (**6%**) et le SMAVD (**4%**) représentent un quart des financements.

### 3.5. LE VOLET B1 : BIODIVERSITE ET MILIEUX

Le volet B1 regroupe toutes les actions visant à préserver les fonctions écologiques des milieux fortement modifiés, à assurer la cohérence des politiques avec la démarche Natura 2000 et à favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets des autres volets. Il convient de souligner également que les actions vues précédemment sur le volet morphologie (B0) participe également énormément à la restauration de la fonctionnalité et donc à l'expression des espèces à fort enjeux. Les volets B0 et B1 sont donc étroitement imbriqués pour répondre aux enjeux écologiques.

#### **Bilan technique**

Pour le volet B1 43 sous-actions ont été réalisées sur 47 prévues, ce qui **porte le taux de réalisation à 91%**. Certaines actions n'ont pas encore été réalisées du fait de l'évolution de la réglementation GEMAPI : plan de gestion des affluents du Gapençais et gestion des confluences sur le tronçon Escale-Cadarache. Pour ces actions reprises par les EPCIs, un temps d'appropriation des enjeux est nécessaire. La gestion du plan d'eau des Chapeliers à Peyrolles correspond également à une obligation réglementaire des carriers.

Les actions les plus significatives portées sur ce volet concernent : l'amélioration de la franchissabilité piscicole du barrage de Mallemort portée par EDF, les études et travaux pour la préservation de l'Apron du Rhône pilotés par EDF, les expérimentations pour une gestion cyclique du débit réservé également dirigées par EDF et la gestion écologique des gravières du Puy-Ste Réparade portée par le SMAVD avec la commune. Le SMAVD a également porté plusieurs actions en faveur de la population de Cistudes d'Europe. Une forte politique d'acquisition foncière a également été menée sur le Domaine Privé de l'Etat (DPE) pour 435 hectares. Plusieurs passes à poissons ont également été aménagées sur plusieurs ouvrages (seuils 5 et 6 par exemple).

Ce contrat de rivière a également permis d'affirmer le lien étroit entre les ambitions de reconquête

d'une biodiversité spécifique aux milieux Duranciens et la restauration physique du lit de la Durance. Une méthode de bio évaluation commune à 2000 espèces a été mise en place et a permis de mettre en exergue cette corrélation entre les espèces à plus forts enjeux et le fonctionnement en tresse.

Le suivi d'un certain nombre d'espèces (avifaune avec la sterne exemple, les populations piscicoles avec l'apron par exemple, chiroptères avec la protection de gites...), viennent également renseigner indirectement sur les fonctionnalités qu'offrent les habitats duranciens.

Si certains indicateurs montrent des évolutions favorables avec des populations de cistudes en hausse sur les secteurs restaurés par exemple, ou le retour de la Loutre, d'autres (avifaune, faune piscicole, chiroptères...) rappellent l'enjeu de poursuivre les efforts de protection et de restauration des milieux.

Parmi les efforts à poursuivre, au-delà des enjeux majeurs de restauration physiques du lit, des actions de lutte contre les espèces invasives, des travaux de restauration et renaturation d'espaces naturels (frayères, îlons à Cistudes...), de reconstitution de la ripisylve et autres actions en faveur de la continuité des espèces sont d'ores et déjà identifiées.

### Bilan financier

Entre 2008 et 2020 près de 6 millions d'euros ont été dépensés sur les actions directes en faveur de la biodiversité et des milieux naturels. Ce qui porte le **taux de réalisation financier à 92%**.

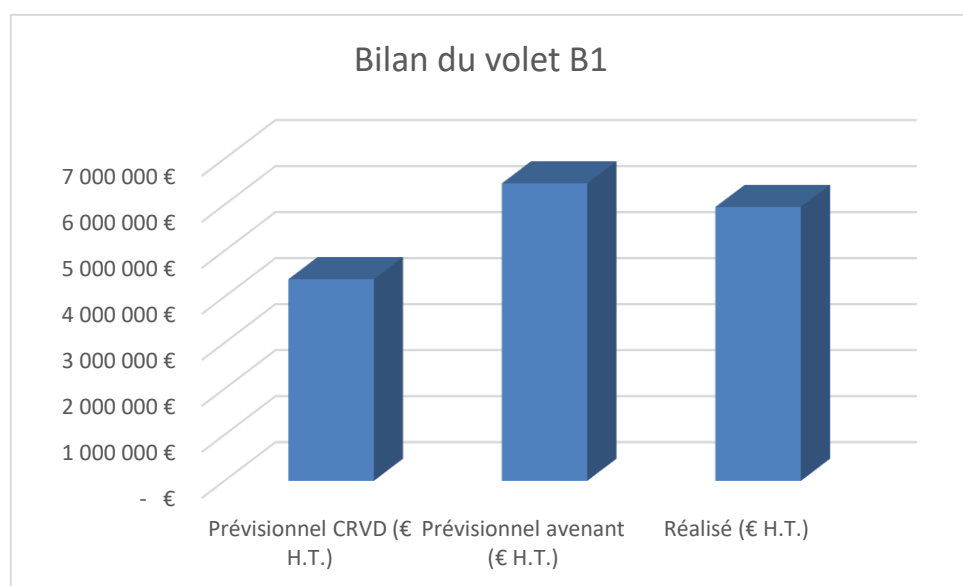


Figure 17 Bilan financier du volet B1

Le montant des opérations qui n'ont pas été réalisées a été en partie compensé par des investissements plus importants sur les actions en faveur de l'Apron du Rhône ou encore portant sur les débits réservés.

### Pour les financeurs

Pour le volet B1, ce sont principalement l'Agence de l'Eau et EDF qui ont financé des actions en faveur des enjeux de biodiversité. Le troisième contributeur le plus important est le SMAVD.

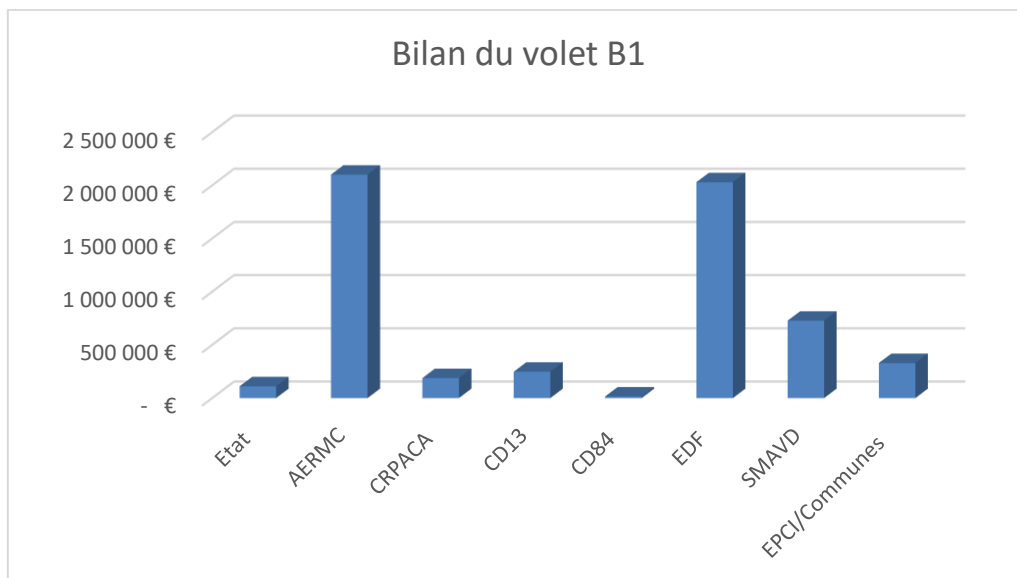


Figure 18 Ensemble des contributions financières au volet B1

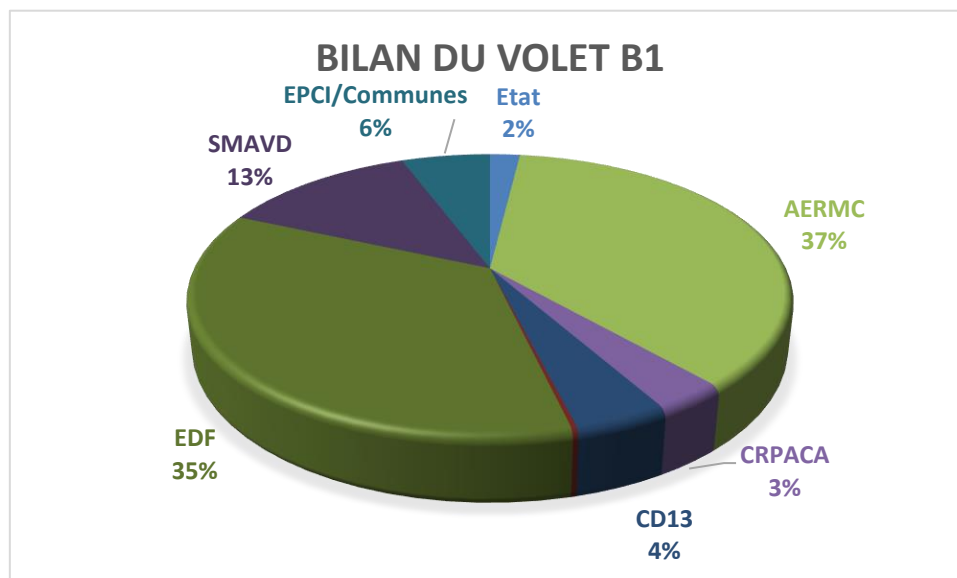
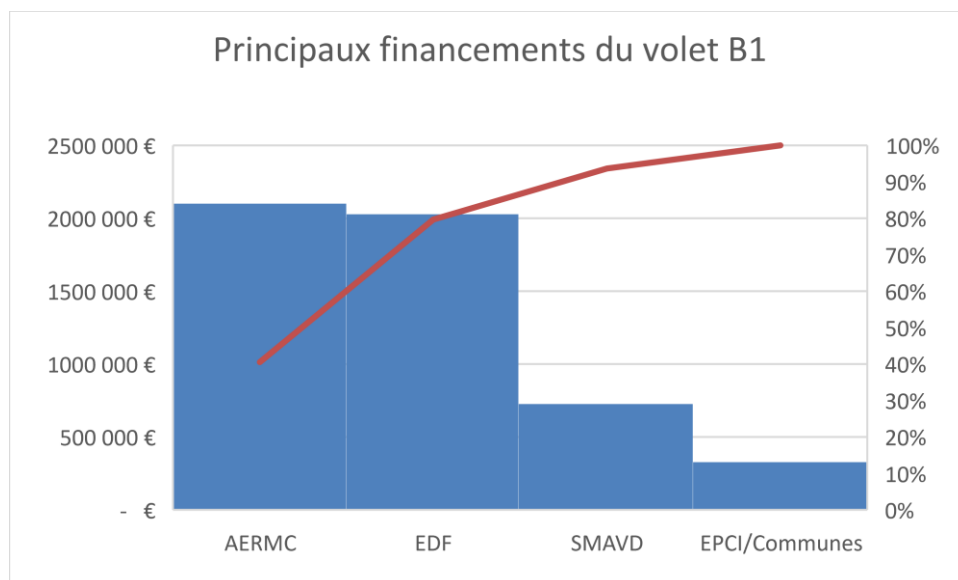


Figure 19 Répartition financière du volet B1



**Figure 20 Cumul des principales contributions au volet B1**

EDF (**2 millions d'euros / 35%**) et l'Agence de l'Eau (**2.1 millions d'euros / 37%**) ont apporté des contributions quasi-équivalentes. Le SMAVD avec **700 000 euros** représente **12%** des financements.

### 3.6. LE VOLET B2 : GESTION DU RISQUE INONDATION

Les actions du volet B2 concernent toutes les opérations visant à lutter contre le risque inondation et améliorer la gestion des crues.

#### **Bilan technique**

Dans le cadre du volet B2, 64 sous-actions ont été réalisées, ce qui permet d'attendre **un taux de réalisation technique de 86%**.

L'essentiel des actions réalisées a consisté à restructurer les trop nombreux ouvrages peu fiables en véritables systèmes de protection contre les inondations avec une recherche systématique d'éloignement de la ligne de protection du lit mineur, à mettre en place une politique d'entretien, de surveillance et de maintenance régulière, à procéder à divers travaux de réparation après les crues et à renforcer les actions de prévention des inondations. Ainsi près d'une quarantaine de kilomètres d'ouvrages ont fait l'objet d'une restructuration.

Les agglomérations d'Avignon, Châteaurenard-Rognonas, Cheval-Blanc-Cavaillon et Pertuis ont vu leurs anciens ouvrages restructurés et largement rénovés pour la sécurité de plus de 150 000 personnes. Le Contrat de Rivière a par ailleurs permis de finaliser la quasi-intégralité du programme de rationalisation des digues du secteur de Lauris, La Roque d'Anthéron, Charleval et Mallemort en systèmes fiables et cohérents sur les deux rives là où plus de 80 ruptures d'ouvrages avaient été dénombrées en 1994.

Sur la digue des Prises de Mallemort, sur la digue de la zone industrielle de Saint Maurice à Manosque et sur les ouvrages de protections des Mées, d'importants travaux sont venus résoudre des situations particulièrement dangereuses.

En systématisant la mise en place de protocole d'entretien régulier et de suivi annuel après rénovation

des ouvrages, le SMAVD a ainsi mis en place avec les communes des principes de gestion proches de ceux désormais imposés par la GEMAPI. Les systèmes de protection mis en place durant le Contrat de Rivière sont ainsi en cours de transformation en « systèmes d'endiguement ». Les conventions d'assistance technique développées durant le contrat de rivière entre le SMAVD et les communes se sont quant à elles étendues très largement en laissant place à des conventions de délégation de compétence sur les systèmes d'endiguement.

Le Contrat de Rivière et les années qui ont suivies ont par ailleurs permis d'initier une partie des études nécessaires à la finalisation des restructurations des systèmes de protections : Caumont sur Durance, Villelaure, Les Mées...

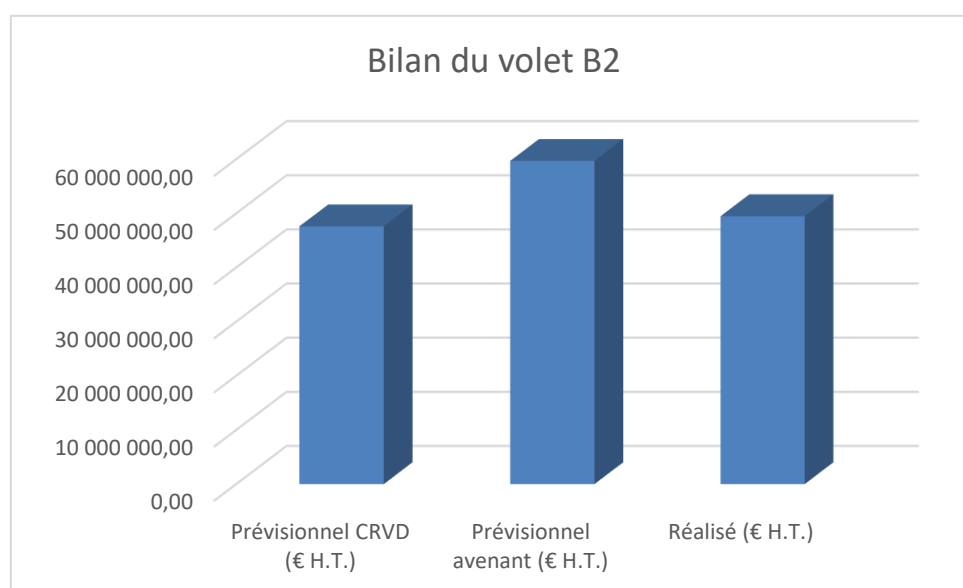
Les actions d'amélioration de la prévention des inondations se sont concrétisées par la mise en œuvre de procédures opérationnelles de gestion des digues en période de crue, par le renforcement des capacités d'anticipation des crues par la mise en œuvre d'un service d'astreinte hydrologique (en lien avec le service de prévision des crues et EDF), à la fiabilisation et au déploiement opérationnel d'un modèle de propagation des débits et enfin au lancement des études nécessaires au déploiement d'un Atlas Dynamique des Zone Inondables de la Durance.

Dans la lignée des actions menées sur ce volet B2 dans le Contrat de Rivière, le SMAVD mène actuellement diverses études dans le cadre du PAPI d'Intention de la Basse Durance en vue de poursuivre et d'étendre une politique de prévention des inondations qui a fait ses preuves.

Au-delà des actions qui émergeront ou se concrétiseront dans les domaines de la culture du risque, de l'amélioration de la connaissance, des prévisions ou de la gestion de crise, de la réduction de la vulnérabilité, d'importants travaux se poursuivront en vue de finaliser les systèmes d'endiguements largement initiés (Avignon, Noves-Châteaurenard, Cavaillon et Lauris) ou de sécuriser des situations encore dangereuses (Caumont, Sénas, Puyvert-Cadenet, Villelaure, Les Mées, etc...).

## Bilan financier

Pour les enjeux de protection contre les inondations, plus de 49.4 millions d'euros ont été dépensés en douze ans. **Le taux de réalisation financier atteint est de 83%.**



**Figure 21 Bilan financier global du volet B2**

L'écart de 17% entre le prévisionnel et le réalisé est la conséquence du glissement de quelques

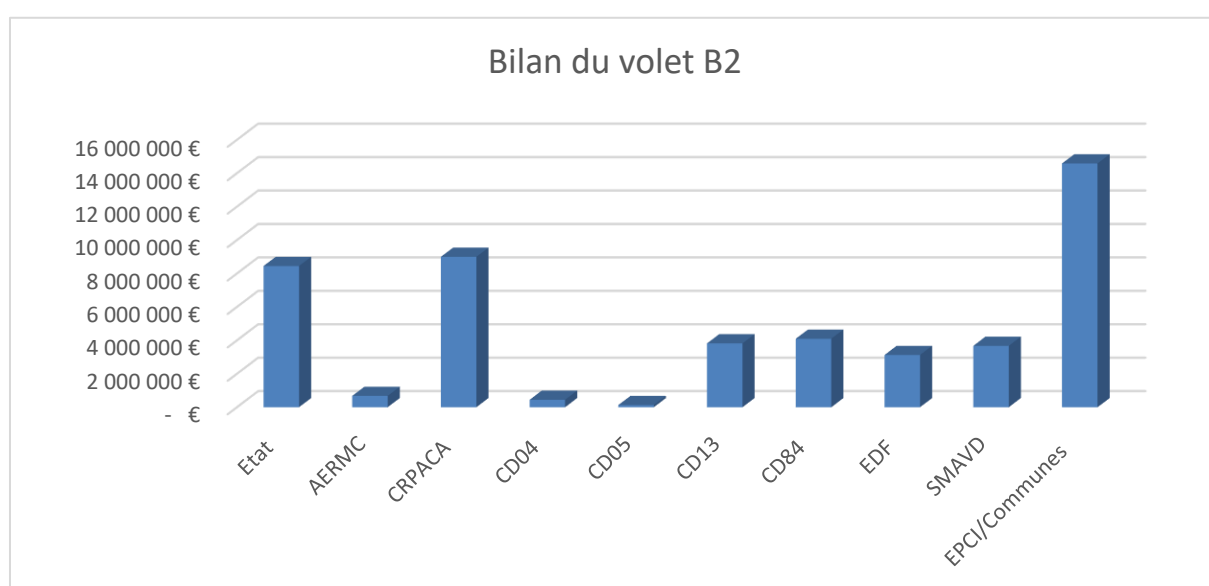
opérations mineures hors Contrat de Rivière mais également aux importantes économies réalisées sur les budgets travaux lors des missions de maîtrise d'œuvre réalisées en interne par les équipes du SMAVD. Pour mémoire, sur la période, les frais de maîtrise d'œuvre interne ont représenté plus d'un million d'euros pour le SMAVD.

Les importants travaux sur le secteur Bonpas-Rhône et sur la digue palière d'Avignon sont prévus pour 2022.

### Pour les financeurs

Sur les enjeux de prévention et gestion du risque inondation les trois principaux acteurs ont été les EPCI/communes, l'Etat et la Région.

Ensuite à niveau équivalent, ce sont le SMAVD, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ainsi qu'EDF qui ont le plus investi sur le sujet.



**Figure 22 Ensemble des financements du volet B2**



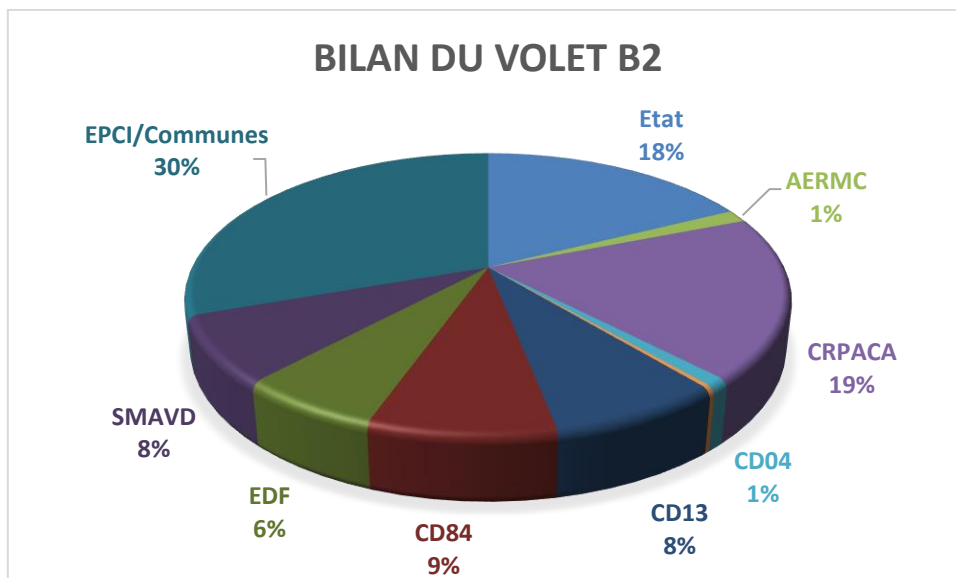


Figure 23 Répartition des financements pour le volet B2

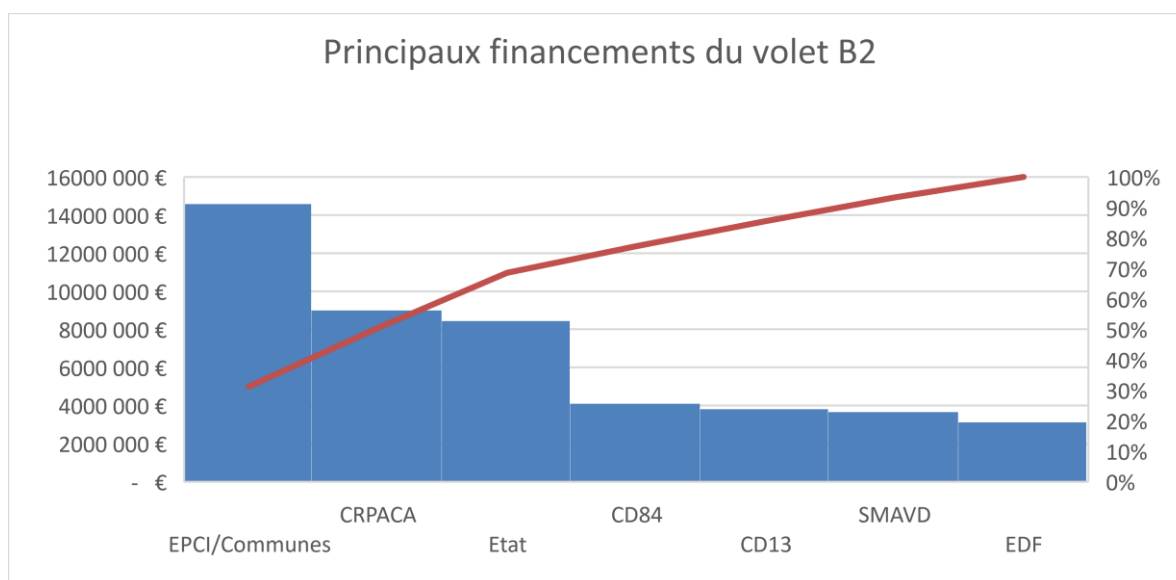


Figure 24 Répartition cumulée des principaux financements du volet B2

Les EPCI/Communes ont investi **14.5 millions d’euros (30%)**, la Région **9 millions d’euros (19%)** et l’Etat **8.4 millions d’euros (18%)**.

A hauteur presque équivalente, les Départements 13 et 84, le SMAVD et EDF représentent un tiers du financement des actions de ce quatrième volet.

### 3.7. LE VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE

A travers le volet B3, le Contrat de Rivière visait à initier une dynamique des acteurs du territoire sur la question de la gestion de la ressource en eau.

### Bilan technique

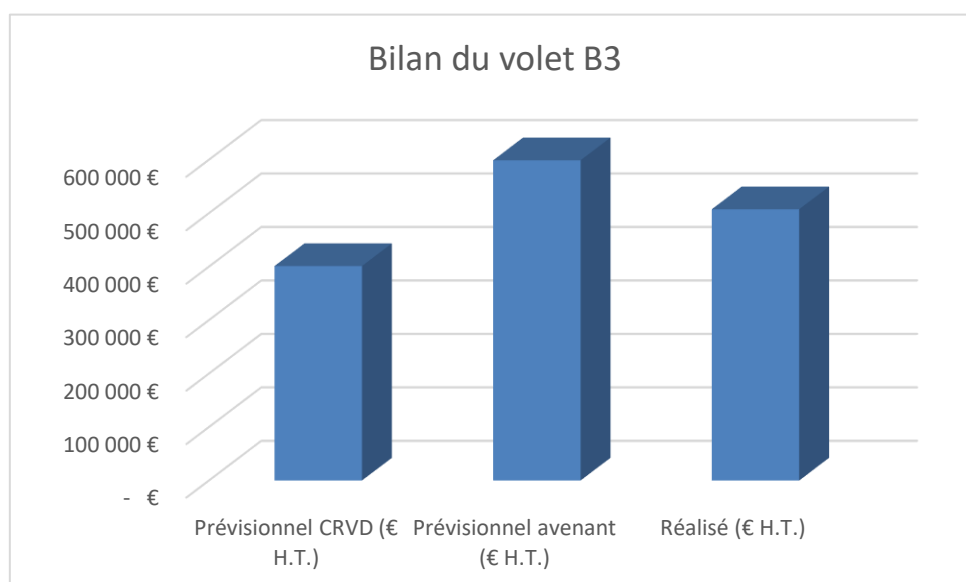
Les quelques actions inscrites dans ce volet **ont toutes été réalisées**. A savoir la réalisation d'une étude sur les usages de la ressource en eau du système Durance-Verdon (finalisation en cours), la sécurisation de la ressource en eau pour les communes à l'aval de Château Arnoux et la réalisation d'une étude exploratoire de la nappe alluviale.

Les enjeux liés à la ressource en eau font actuellement l'objet des démarches et réflexions engagées dans la démarche plus globale du SAGE.

Par ailleurs dans le cadre de l'Observatoire (volet C), de nouveaux équipements de suivi de la nappe vont être déployés dans les prochaines années (station hydrométrique).

### Bilan financier

Un peu plus de 507 000 € ont été dépensés sur les études des usages et de la nappe. Cela représente **un taux financier de 85%**



**Figure 25 Bilan financier du volet B3**

### Pour les financeurs

Les deux actions de ce volet, à savoir l'étude exploratoire de la nappe alluviale et l'étude sur les usages de la ressource en eau du système Durance-Verdon, ont principalement été financées par la Région, l'Agence de l'Eau et le SMAVD.

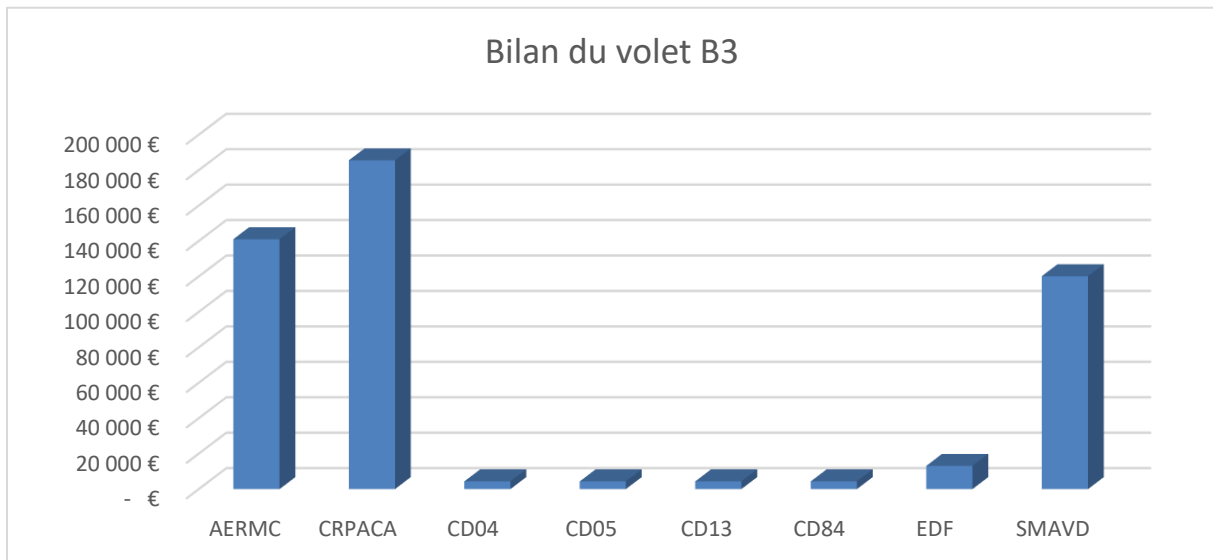


Figure 26 Bilan global financier du volet B3

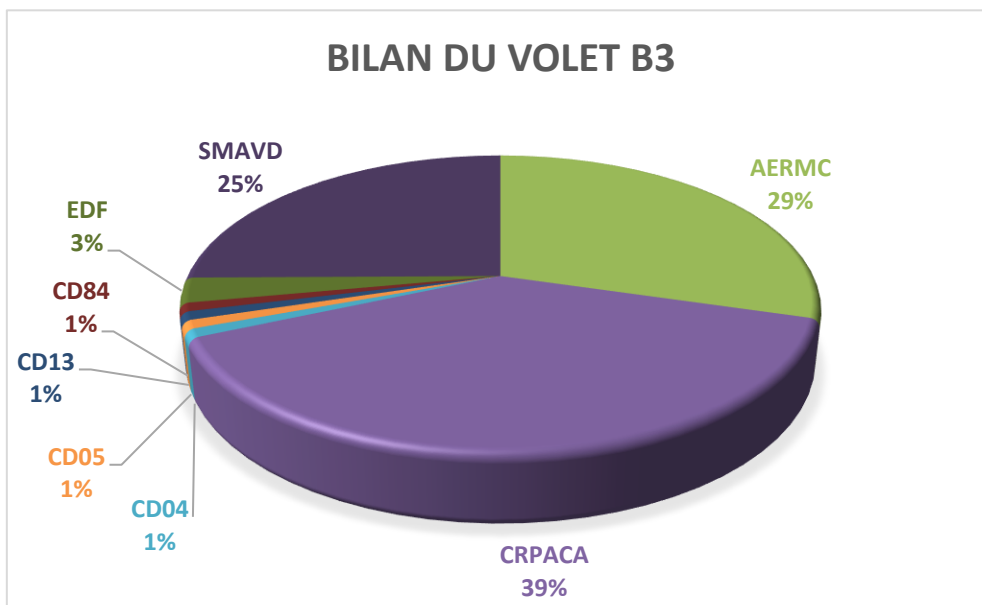
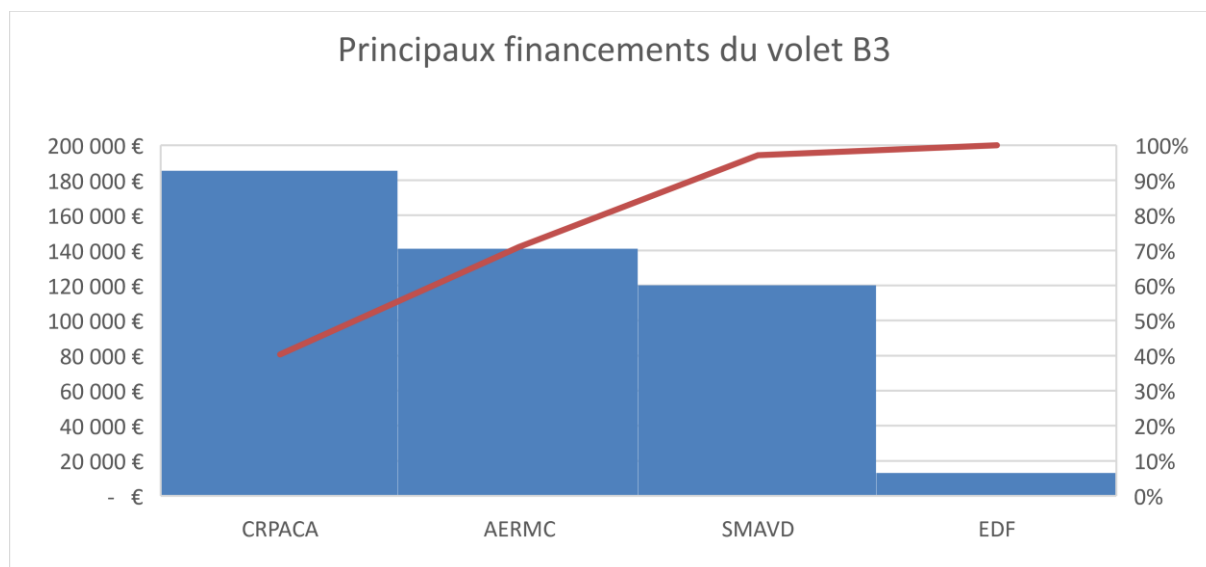


Figure 27 Répartition des financements du volet C



**Figure 28 Répartition cumulée des principaux financements du volet B3**

La Région a contribué à hauteur de **39% (186 000 €)**, l'Agence de l'Eau pour **29% (141 000 €)**, et le SMAVD pour **un quart des financements (120 000 €)**.

### 3.8. LE VOLET C : ANIMATION DU CONTRAT ET OBSERVATOIRE

Dernier volet du CRVD, le volet C regroupait les actions d'animation et de coordination du Contrat de Rivière, mais aussi tous les suivis organisés dans le cadre de l'Observatoire Durance ou encore les projets d'actions d'éducation à l'environnement ou de valorisation du patrimoine.

#### **Bilan technique**

Avec 21 sous-actions réalisées sur 26, nous atteignons **un taux de réalisation technique de 81%**.

En effet, en dehors des nombreux suivis mis en place avec l'Observatoire, toutes les actions d'éducation et de valorisation du patrimoine n'ont pas été réalisées. La politique de communication sur le CRVD a également été moins ambitieuse que prévu.

En revanche, de nouvelles actions hors cadre du CRVD sur la valorisation du territoire et de l'espace rivière ont commencé avec les projets de Vélo-route le long de la Durance.

## Bilan

### Quelques chiffres

- 13 ans de données
- Plus de 2 140 000 données
- 31 campagnes de relevés
- 135 jours terrain (4 à 5 jours par campagne)

### Qui utilise les données ?

- SMAVD
- Université Aix-Marseille
- MRE
- MRM
- CEN
- Fédérations de pêche
- EDF



Figure 29 Bilan globale de l'Observatoire

## Bilan financier

L'ensemble des actions portées sur le volet C, et notamment celles en lien avec l'Observatoire, représentent près de 5.8 millions d'euros, pour un taux de réalisation financier de 81%.

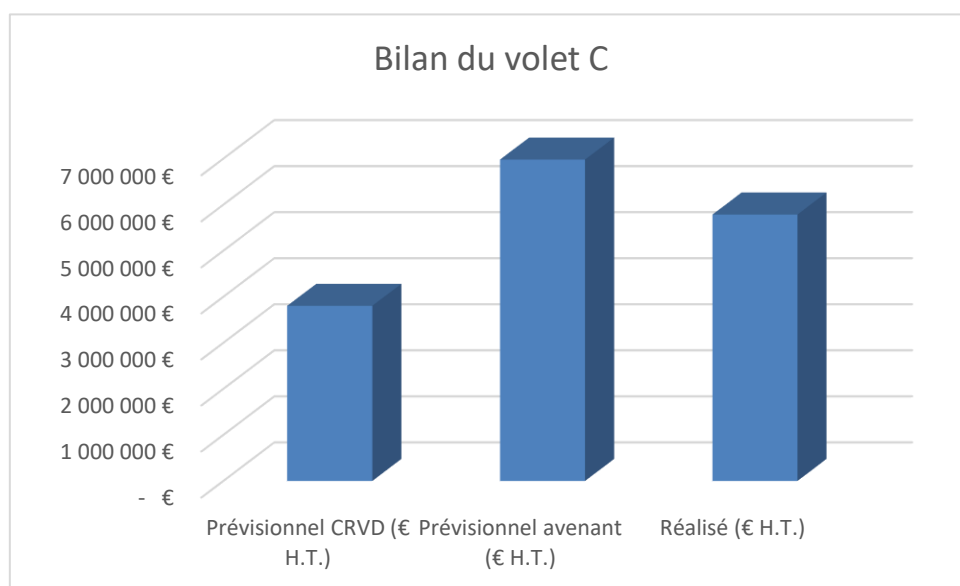


Figure 30 Bilan financier du volet C

## Bilan pour les financeurs

Pour l'ensemble des actions de suivi portées dans le cadre de l'Observatoire Durance, ce sont très majoritairement EDF, l'Agence de l'Eau et le SMAVD qui les ont financées.

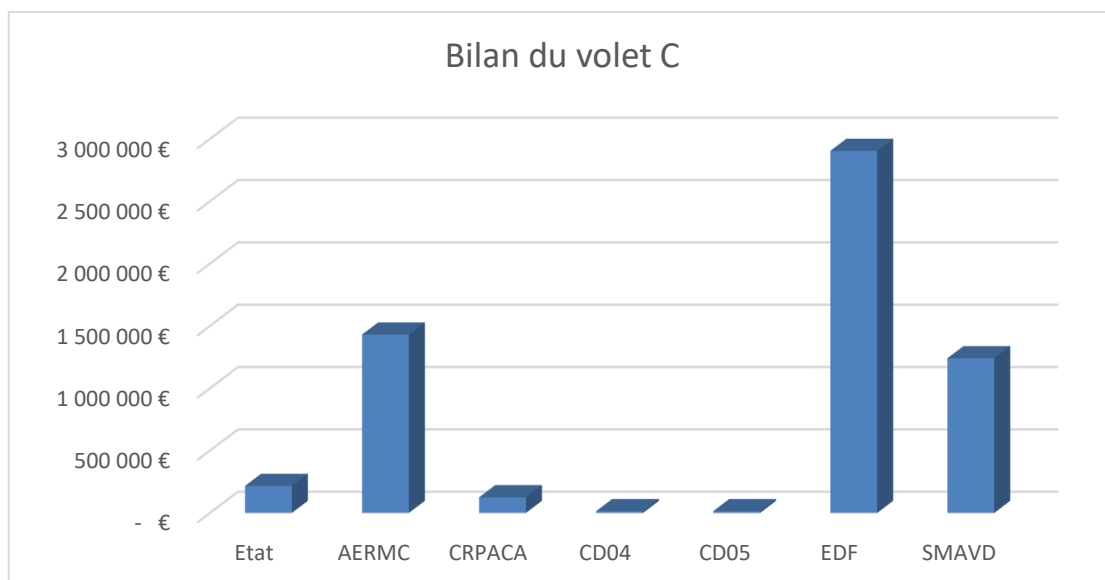


Figure 31 Ensemble des participations pour le volet C

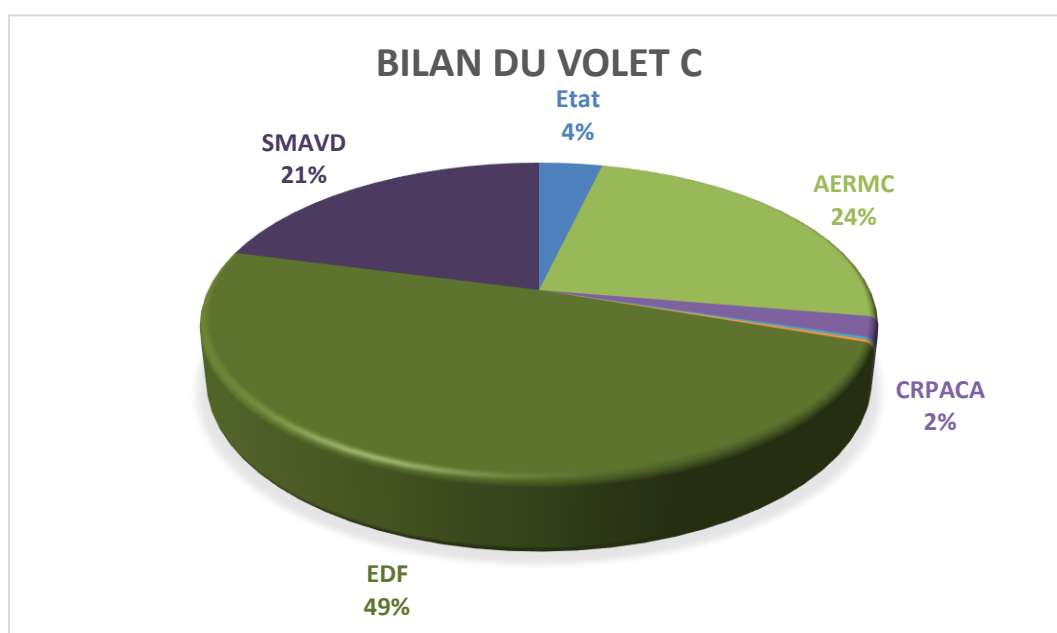


Figure 32 Répartition des financements du volet C

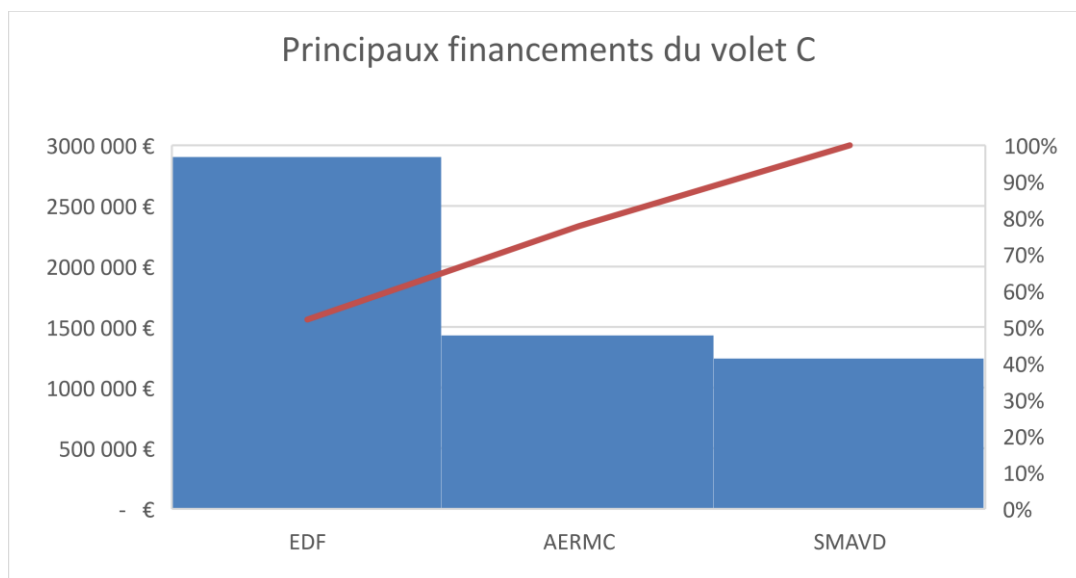


Figure 33 Répartition cumulée des principaux financeurs du volet C

Pour **2,9 millions d'euros**, EDF a apporté **49%** des financements. L'Agence de l'Eau a contribué à hauteur de **24% avec 1,4 millions d'euros** et le SMAVD a financé **21%** des actions avec **1,2 millions d'euros**.

## 4. Bilan par technico-financier par partenaire

### 4.1. L'ÉTAT

Dans le cadre du Contrat de Rivière, l'Etat a contribué à hauteur de **11,4 millions d'euros**, soit **7.4%** des financements totaux et représente le troisième plus important subventionneur.

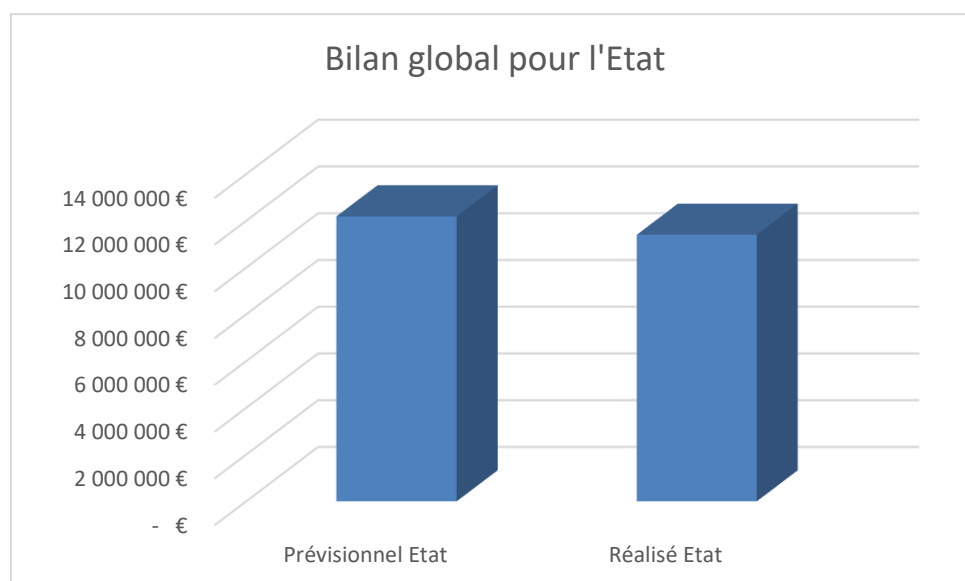


Figure 34 Bilan financier global pour l'Etat

Par rapport au montant prévisionnel de 12.2 millions d'euros, l'Etat atteint un **taux de réalisation**

### financier de 94%.

Au-delà de cet excellent taux de réalisation financière, il convient néanmoins de préciser que les investissements de l'Etat ont été largement supérieurs au prévisionnel sur le volet A et les enjeux d'assainissement (+273%) ; moins important que prévus sur les enjeux de morphologie (-29%, en raison notamment de la diminution des coûts des travaux d'aménagement des seuils entre Cadarache et Mallemort grâce à la maîtrise d'œuvre interne SMAVD et les travaux de gestion des confluences entre Serre-Ponçon et le Sasse qui n'ont pas encore eu lieu) ; et enfin beaucoup plus faibles que prévus sur les enjeux de biodiversité (-87%, aucun investissement sur la franchissabilité piscicole du barrage de Mallemort). Au-delà de l'équilibre global obtenu, il y a donc eu d'importantes modifications par rapport aux investissements prévisionnels inscrits dans le Contrat de Rivière.

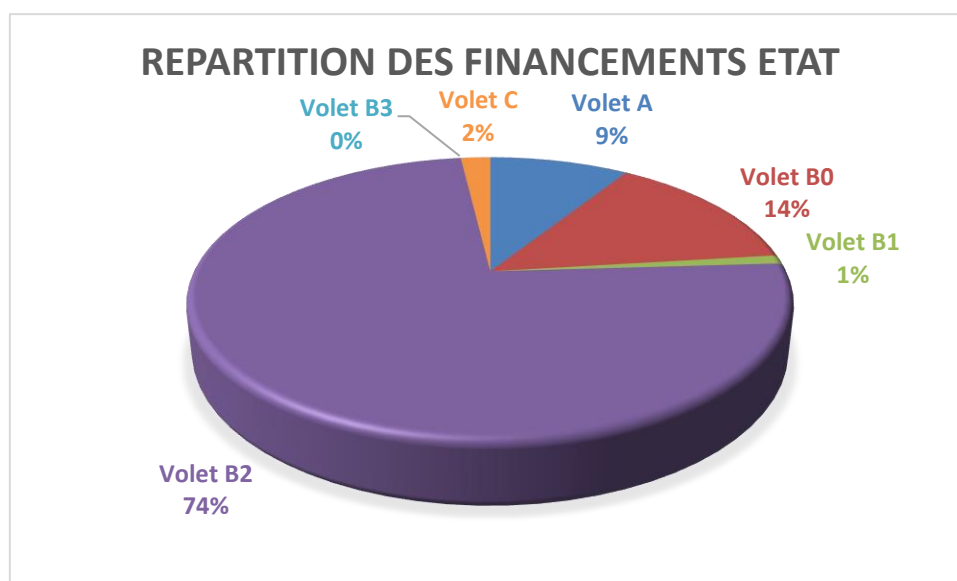


Figure 35 Répartition financière de l'Etat entre les volets

La participation de l'Etat a concerné aux trois quarts le volet B2 sur les enjeux d'inondation (74%). Viennent ensuite la gestion physique des milieux (B0, 14%) et les enjeux de qualité via l'assainissement collectif (A, 9%).

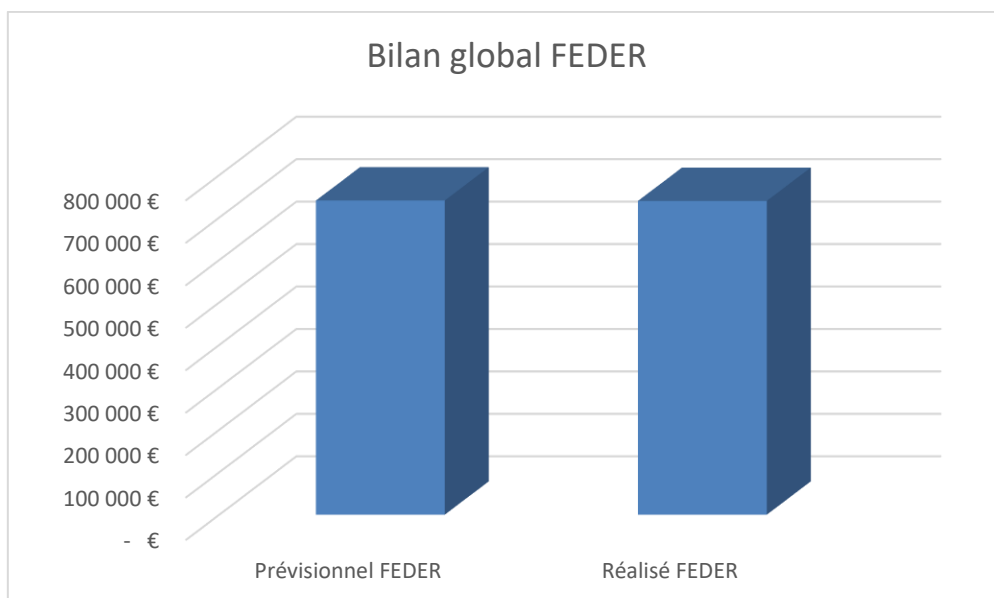
Parmi les actions les plus importantes soutenues par l'Etat nous pouvons citer notamment :

- Volet B0 : **1.1 millions d'euros** en faveur de la gestion des sédiments dans la retenue de Saint-Lazare et **480 000 euros** pour accompagner l'aménagements des seuils 67 et 68 entre Avignon et Châteaurenard,
- Volet B2 : **7.4 millions d'euros** pour la restructuration des digues sur les communes de Noves, Châteaurenard, Rognonas et Barbentane ainsi que pour les travaux de confortement de la digue parlière à Avignon ; **710 000 euros** sur le confortement des protections contre les crues à Cavaillon,
- Volet C : **160 000 euros** dans les suivis menés dans le cadre de l'Observatoire Durance.

## 4.2. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

Le FEDER n'est intervenu que sur deux actions du volet B0 à hauteur de **739 090 €**. Ce qui représente **0.5%** de l'ensemble du Contrat de Rivière.





**Figure 36 Bilan global pour le FEDER**

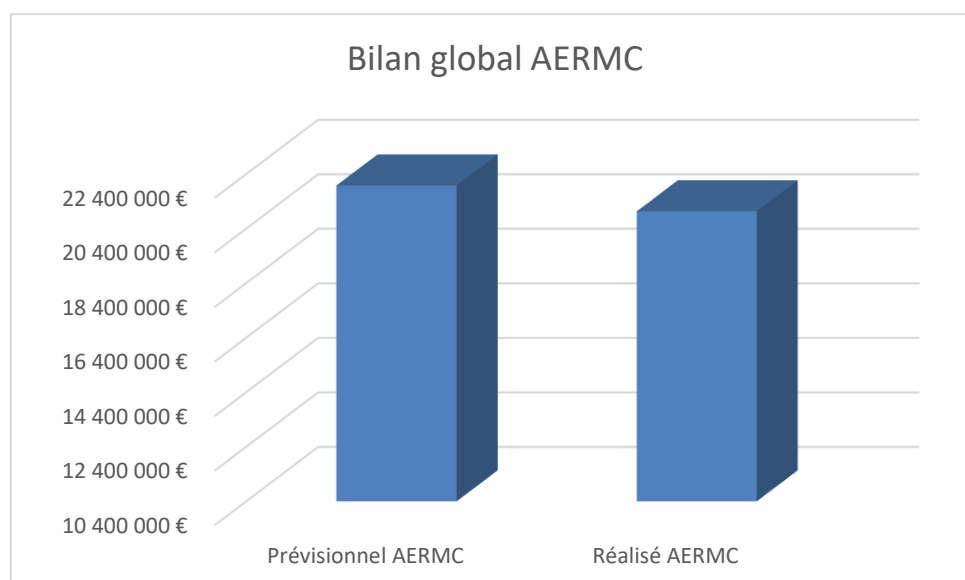
Ce qui représente un **taux de réalisation de 100%**.

Les deux actions soutenues concernent :

- La protection des plans d'eau de Rochebrune pour **727 165 euros (98%)**,
- Des curages ponctuels de l'Etat réalisés entre 2008 et 2010 pour **11 925 euros**.

### 4.3. L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE (AERMC)

Avec plus de **21 millions d'euros dépensés**, l'Agence de l'Eau représente le plus important subventionneur du Contrat de Rivière à hauteur de **14%** du montant total du Contrat de Rivière.



**Figure 37 Bilan global de l'AERMC**

L'Agence de l'Eau atteint un **taux de réalisation financier de 96%**. Tout comme pour l'Etat, si le taux de réalisation est excellent, il y a eu plusieurs différences notables à l'égard des investissements initialement prévus.

Nous pouvons notamment citer un écart de global de -28% sur le volet B0 avec deux différences majeures (365 000 euros de moins dépensés sur les dépenses liées à la gestion du barrage de l'Escale et au contraire, 398 000 euros investis en plus pour l'aménagement du seuil de la Brillanne).

Sur le volet B2, l'AERMC a dépensé 419 000 euros de plus que prévu (+162%) avec notamment 414 000 euros de plus dépensés pour les travaux de réparation des ouvrages après les crues.

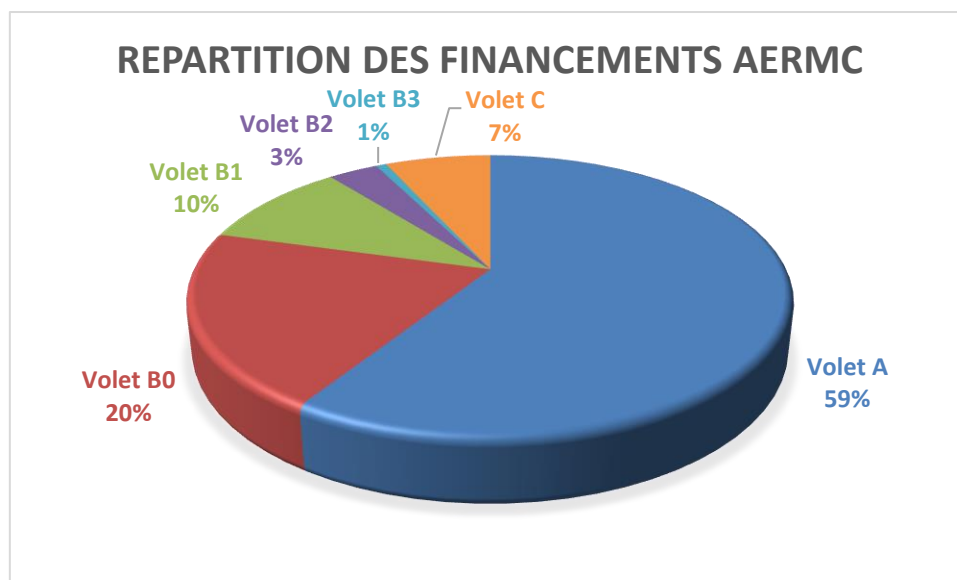


Figure 38 Répartition des financements de l'AERMC

La plus grande partie des financements de l'Agence de l'Eau a soutenu les créations et/ou mises en conformité de STEP et de réseaux d'assainissement collectif (A, 59%).

Ensuite l'Agence a fortement accompagné les actions morphologiques (B0, 20%) et de préservation ou restauration des milieux naturels (B1, 10%).

Les plus importantes dépenses de l'Agence de l'Eau ont concerné les actions suivantes :

- **Volet A : 3,7 millions d'euros** pour la création des STEP de La Roque d'Anthéron, de Meyrargues et du Puy Sainte Réparate et la réhabilitation des réseaux de Pertuis ; **2,5 millions d'euros** pour la création des STEP des Mées, Villeneuve et Oraison ; **2,2 millions d'euros** pour la mise en conformité des réseaux de Cavaillon ; **1,6 millions d'euros** les travaux de réseaux et sur la STEP de Sisteron, la création d'une STEP à Peipin et Aubignosc,
- **Volet B0 : 1,7 millions d'euros** pour l'aménagement et la gestion du barrage de l'Escale, **587 891 euros** pour les lâchers de nettoyage réalisés par EDF dans le cadre de l'augmentation des débits réservés, **552 108 euros** pour l'aménagement du seuil de la Brillanne, **545 374 euros** pour la protection des plans d'eau de Rochebrune et **462 103 euros** en faveur de la gestion physique du barrage de Mallemort,
- **Volet B1 : 883 295 euros** au service de la préservation de l'Apron du Rhône, **558 782 euros** pour les travaux menés en faveur de la franchissabilité piscicole du barrage de Mallemort et **320 250 euros** pour les expérimentations sur une gestion cyclique du débit réservé,
- **Volet B2 : 487 327 euros** pour les travaux de réparation des ouvrages de protection contre les inondations à la suite des crues de la Durance,
- **Volet C : 1,1 millions d'euros** pour tous les suivis portés dans le cadre de l'Observatoire Durance.

## LE CONSEIL REGIONAL DE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR (CRPACA)

Après l'Agence de l'Eau, la Région représente le deuxième plus important subventionneur avec **15,1 millions d'euros** dépensés pour le Contrat de Rivière, soit près de **10%** des dépenses effectuées.

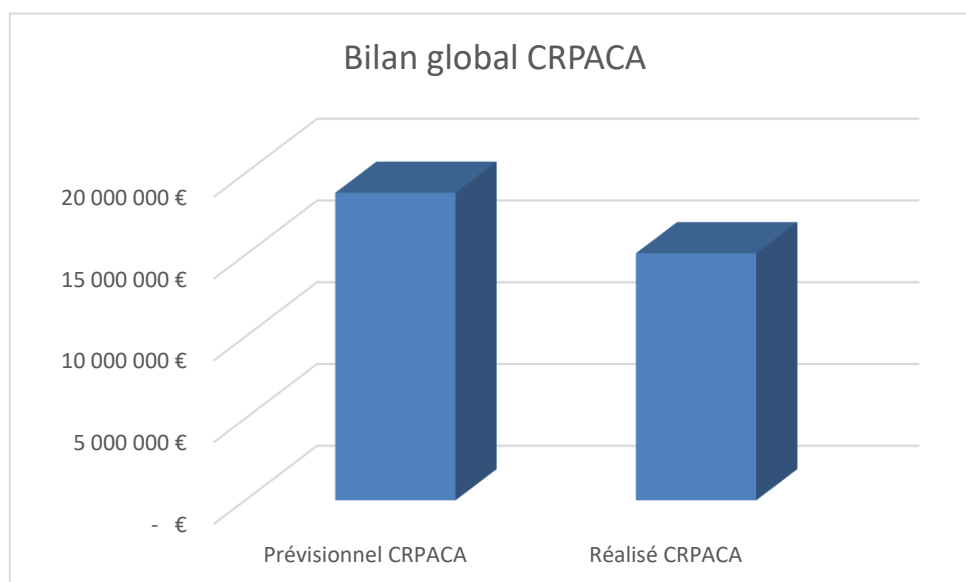
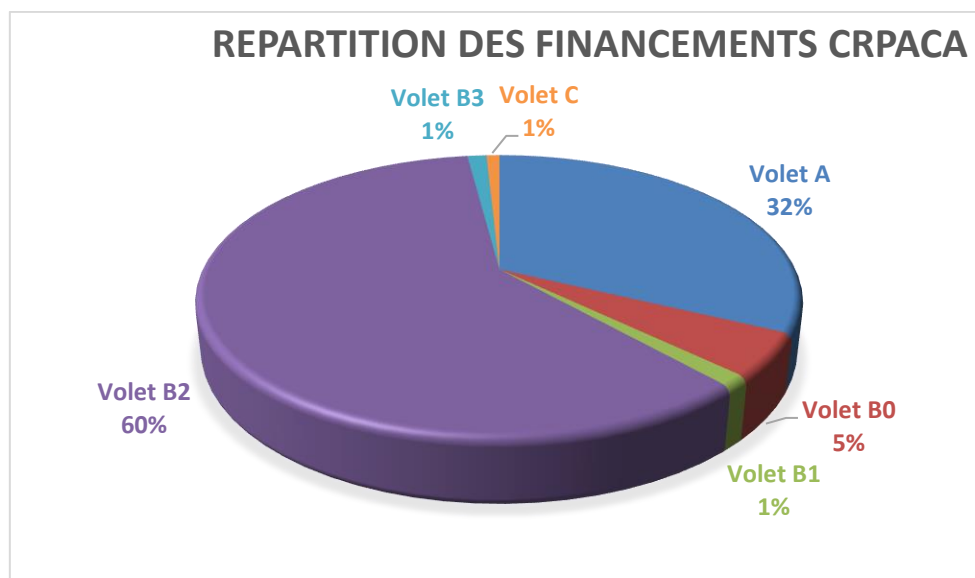


Figure 39 Bilan global pour la Région

Le **taux de réalisation financière de la Région est de 80%**. Le niveau de ce taux peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Volet B0 : baisse de 34% des investissements en raison de la replanification d'actions d'une part (400 000 euros engagés à ce jour) et d'autre part, d'une diminution du montant définitif total de la plupart des actions,
- Volet B1 : seulement 42% des investissements prévus ont réellement eu lieu du fait de l'annulation d'un certain nombre d'actions (e.g. : gestion des zones humides sur le secteur Mallemort-Rhône),
- Volet B2 : a atteint 83% du prévisionnel. La diminution de 17% s'explique par le retrait d'actions hors du Contrat de Rivière (financement hors CRVD) mais aussi par les importantes économies réalisées sur les travaux grâce à la prise en charge de la maîtrise d'œuvre en interne du SMAVD (environ un million d'euros).



**Figure 40 Répartition des financements de la Région**

Les aides de la Région ont majoritairement été allouées sur deux volets : la prévention et gestion du risque inondation (B2, **60%**) et l'amélioration de la qualité de l'eau (A, **32%**).

Les actions les plus importantes soutenues par la Région sont :

- **Volet A** : **1.6 millions d'euros** pour la création des STEP des Mées de Villeneuve et d'Oraison ainsi que sur les travaux sur les réseaux, **823 811 euros** pour la création des STEP de Peipin et d'Aubignosc, **816 592 euros** pour les STEP de Meyrargues, La Roque d'Anthéron et le Puy Sainte-Réparate.
- **Volet B0** : **399 760 euros** pour l'aménagement et la gestion du barrage de l'Escale et **315 904 euros** pour les travaux d'aménagement des seuils 67 et 68 entre Avignon et Châteaurenard.
- **Volet B2** : **4,3 millions d'euros** pour la restructuration des digues sur les communes de Noves, Châteaurenard, Rognonas et Barbentane ainsi que pour les travaux de confortement de la digue parlière à Avignon, **1.2 millions d'euros** pour les travaux sur les ouvrages des communes de Lauris, Mallemort et Charleval, **876 419 euros** pour les travaux de restructuration des digues de Sénas et de fiabilisation de la voie ferrée à Cheval Blanc, **758 244 euros** pour les projets sur les communes de Pertuis, Villelaure, du Puy Sainte-Réparate et de Meyrargues,
- **Volet B3** : **172 442 euros** en faveur de l'étude sur les usages de l'eau du système Durance-Verdon.

#### 4.4. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (CD04)

Entre 2008 et 2020, le Département des Alpes de Haute Provence a subventionné pour **2.9 millions d'euros**, soit **2%** des financements totaux du Contrat de Rivière.

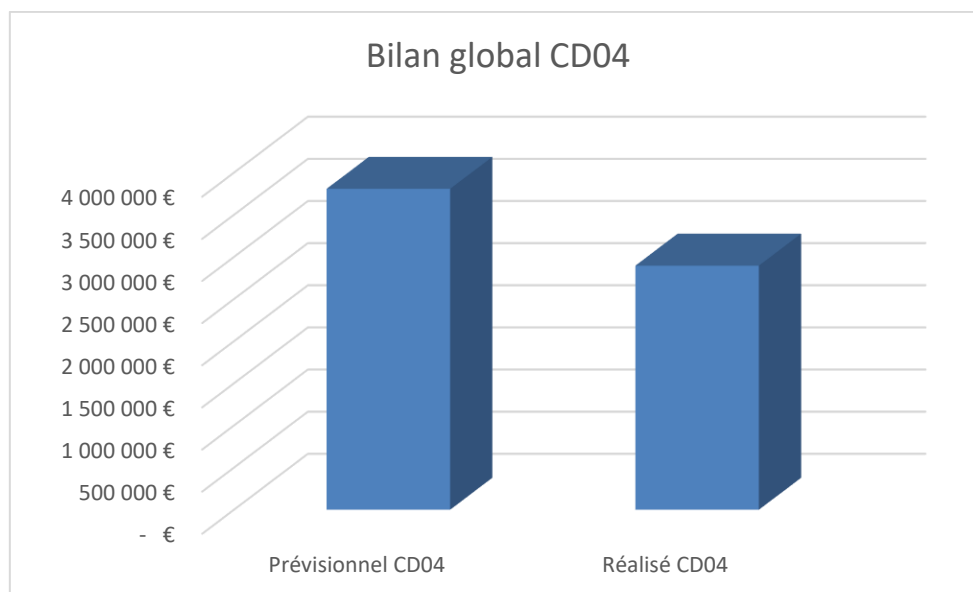


Figure 41 Bilan global du CD04

Le Département des Alpes de Haute Provence a atteint **un taux de réalisation financier de 76%**. Ce taux de réalisation s'explique notamment par des coûts de travaux moins importants sur les réseaux d'assainissement (volet A, -15%) et sur les opérations sur le fonctionnement morphologique de la rivière. Sur le volet B2, le Département a investi 100 000 euros en moins à la suite du report d'une action.

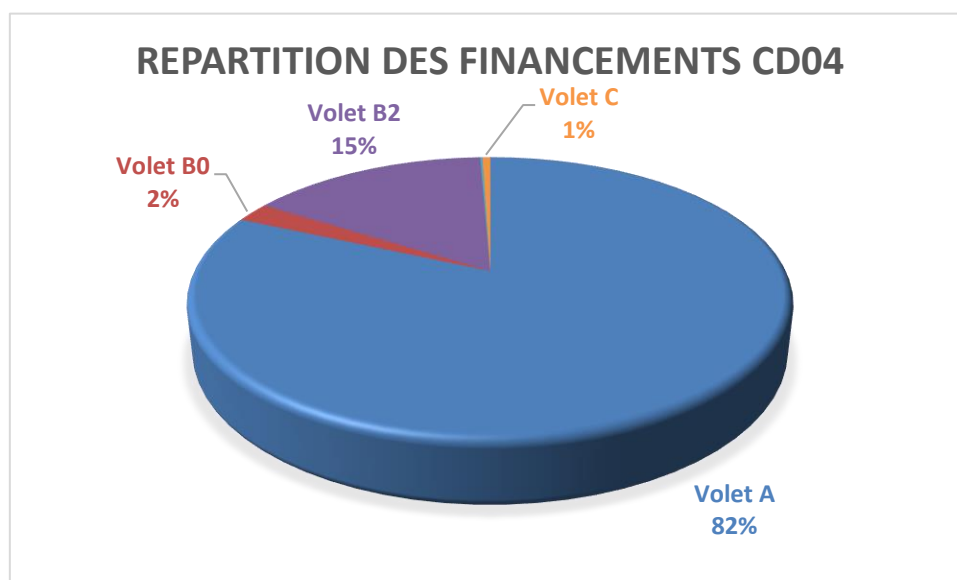


Figure 42 Répartition des financements du CD04

Les dépenses du Département 04 ont essentiellement concerné le volet assainissement du Contrat de Rivière (**82%**). Ensuite les enjeux de lutte et prévention des crues ont représenté **15%** des dépenses de du Département.

Les principales opérations du Département ont concerné :

- **Volet A : 1.3 millions d'euros** pour la réalisation de l'assainissement des hameaux des Mées et la création des STEP d'Oraison et de Villeneuve, **595 826 euros** pour l'extension de la STEP de Manosque et l'amélioration de la gestion des boues par compostage de la STEP de Sainte Tulle,

**342 253 euros** pour la création des STEP de Peipin et L'Escale ainsi que l'amélioration des réseaux d'Aubignosc et de Sisteron, **173 030 euros** concernant la création des STEP de Curbans, Valernes et Claret,

- Volet B2 : **231 550 euros** pour les travaux de restructuration de la digue de protection de la zone industrielle de Manosque, **165 868 euros** en soutien aux travaux de réparation à la suite des crues de la Durance.

#### 4.5. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES (CD05)

En faveur du Contrat de Rivière, le Département des Hautes-Alpes a apporté **712 285 €** de subventions, ce qui correspond à **0.5%** de l'enveloppe financière totale du Contrat de Rivière.

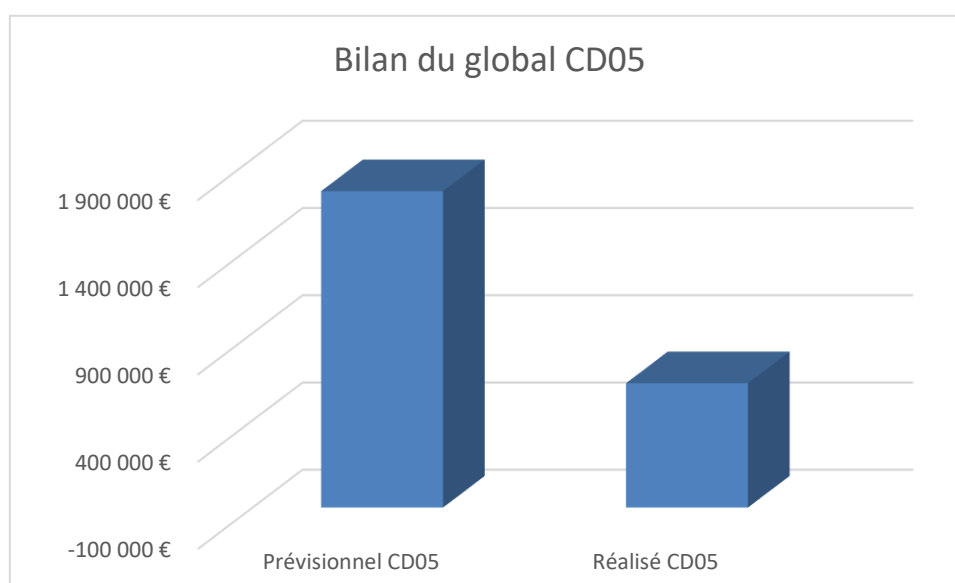
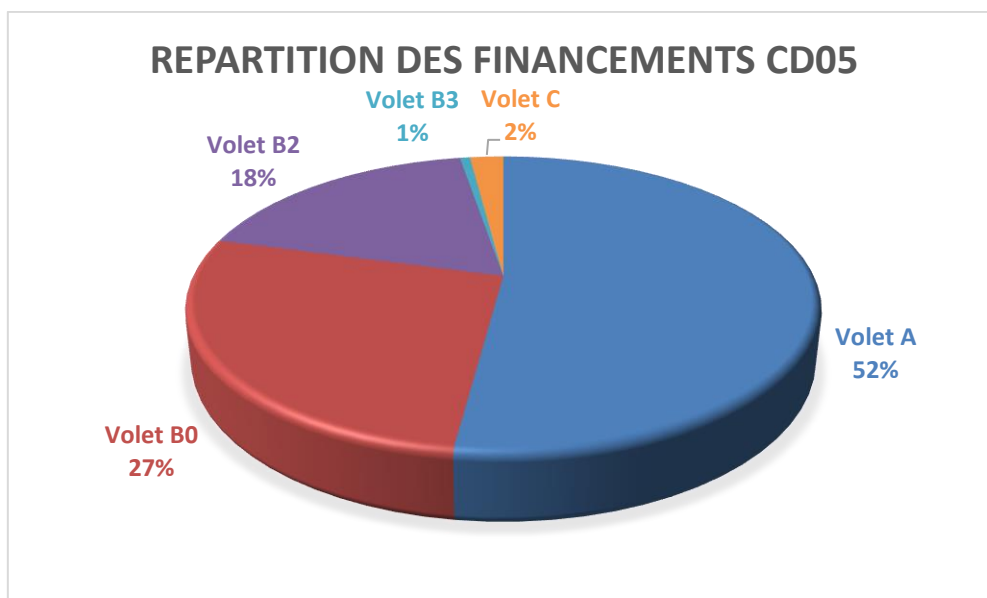


Figure 43 Bilan financier global du CD05

**Le taux de réalisation financière** du Département atteint seulement **50%**. Ce taux relativement faible, s'explique quasi exclusivement par des coûts surestimés sur les travaux d'assainissement du volet A (-52% de la part CD05). En complément, il convient d'ajouter que le Département n'est finalement pas intervenu sur les travaux de réparation des ouvrages après les crues de la Durance (-44% sur le volet B2).



**Figure 44 Répartition des financements du CD05**

Le Département des Hautes-Alpes a majoritairement soutenu les actions en faveur de la qualité de l'eau (**52%**). Dans une moindre mesure le Département a également soutenu les enjeux de gestion physique de la rivière (**27%**), et les actions de lutte contre les crues (**18%**).

Les principales actions soutenues par le Département sont :

- Volet A : **283 000 euros** en soutien aux travaux d'extension et réhabilitation des STEP de La Saulce et Vitrolles,
- Volet B0 : **190 853 euros** pour les travaux de protection des plans d'eau de Rochebrune,
- Volet B2 : **126 475 euros** en faveur des projets de confortement et de suivi de la digue de Remollon.

#### 4.6. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE (CD13)

Au bénéfice des projets du Contrat de Rivière, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a dépensé **7.5 millions d'euros**, soit **5%** des financements totaux.

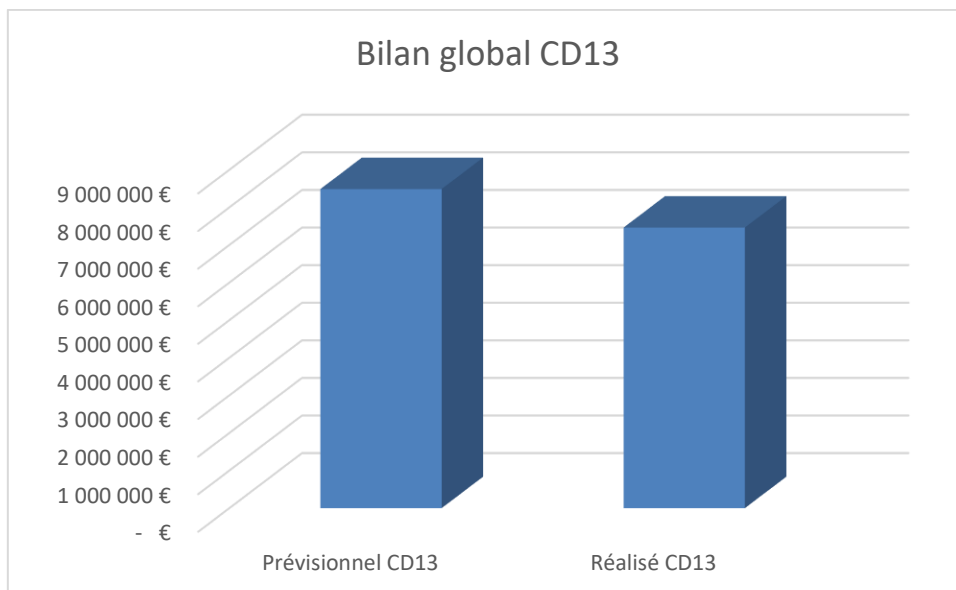


Figure 45 Bilan global financier du CD13

Le Département atteint **taux de réalisation de 88%**. Le soutien du Département durant le Contrat a évolué sur certains volets et actions :

- Volet B1 : -32% à la suite du retrait de l’action en faveur de la franchissabilité piscicole à l’aval de Mallemort (50 000 euros prévus) ainsi qu’à une diminution des investissements au service de la gestion des milieux naturels entre Cadarache et Mallemort (-88%),
- Volet B2 : réduction des investissements résultant de la diminution globale des travaux (-31%) et des investissements sont encore à venir sur les ouvrages de protection d’Avignon notamment (500 000 euros estimés),
- Enfin sur le volet C, bien que cela ne concerne que 80 000 euros, il convient de rappeler l’annulation des actions en faveur de la valorisation du patrimoine.

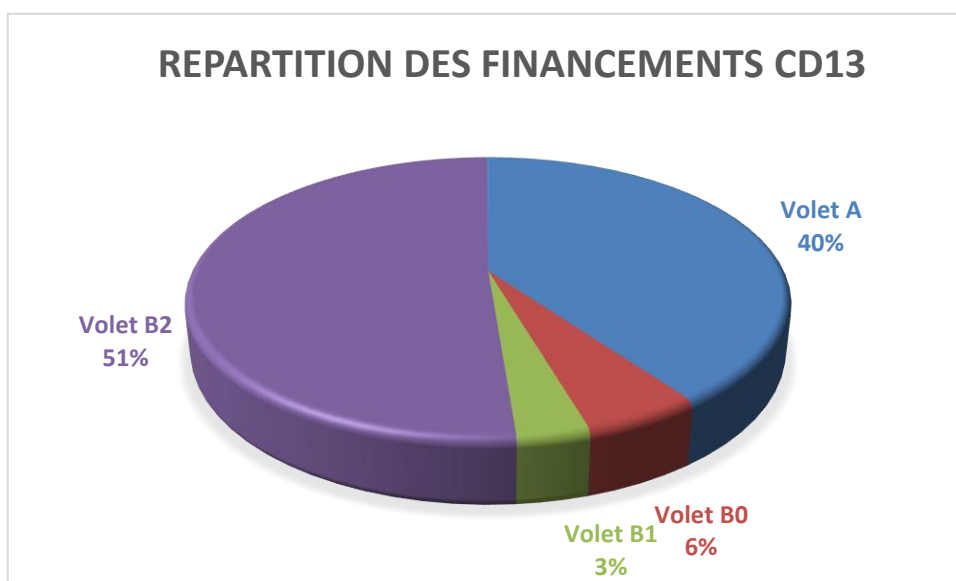


Figure 46 Répartition des financements du CD13

Dans des proportions relativement proches, le CD13 a principalement soutenu les volets prévention



des crues (51%) et qualité de la ressource via l'assainissement (40%).

Les plus importantes opérations appuyées par le Département sont :

- **Volet A : 2.2 millions d'euros** pour la construction des STEP de La Roque d'Anthéron, du Puy Sainte Réparate, de Meyrargues et de Mallemort, **764 996 euros** en aide à la construction de la STEP de Châteaurenard,
- **Volet B0 : 234 586 euros** pour les travaux d'aménagement des seuils entre Cadarache et Mallemort, **157 952 euros** pour l'aménagement des seuils 67 et 68 à Avignon,
- **Volet B1 : 205 143 euros** pour la gestion écologique des gravières du Puy Sainte Réparate,
- **Volet B2 : 2 297 941 euros** en soutien aux travaux de restructuration des digues des communes de Noves, Châteaurenard, Rognonas et Barbentane, **972 252 euros** en faveur de la sécurisation du tronçon La Roque d'Anthéron-Mallemort vis-à-vis des risques de crues, **439 447 euros** sur les travaux de confortement de la digue des Prises à Mallemort.

#### 4.7. LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE (CD84)

C'est près de **5 millions d'euros** que le Département du Vaucluse a apporté au Contrat de Rivière, ou autrement dit, **3%** du financement total des projets.

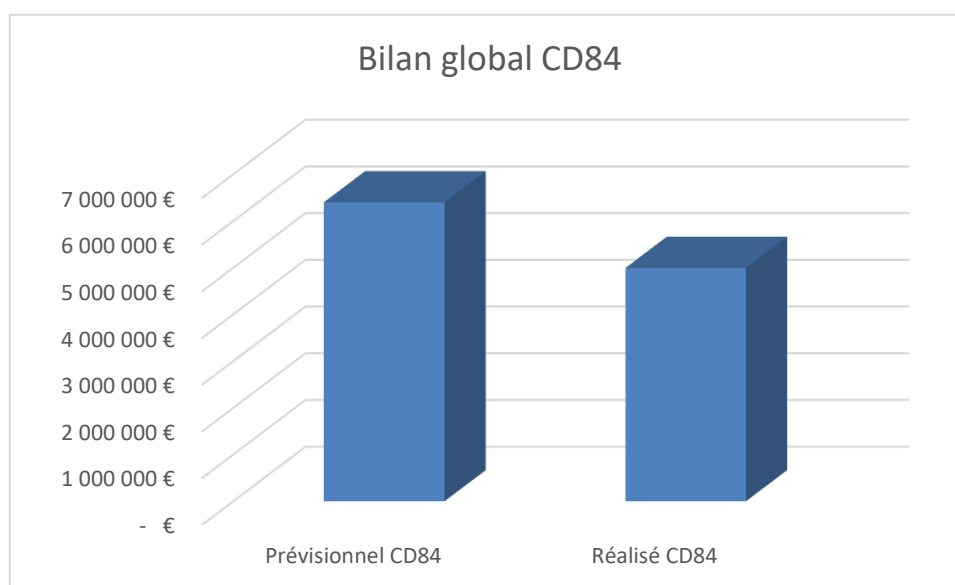
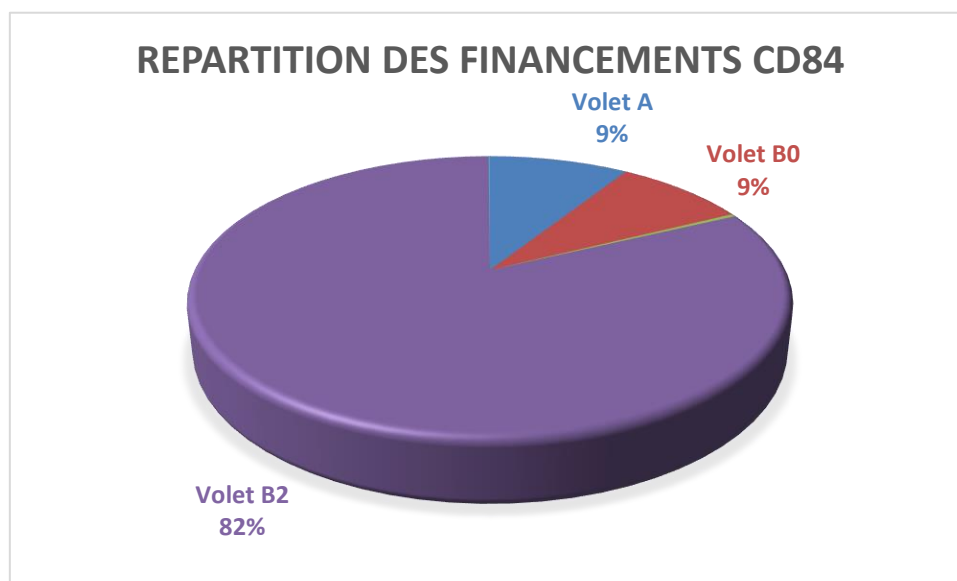


Figure 47 Bilan global du CD84

Le **taux de réalisation financière** du Département dans le cadre du Contrat a été de **78%**. Parmi les raisons qui peuvent expliquer ce taux, il convient essentiellement de préciser :

- Que le Département a investi 319 000 euros de plus sur les enjeux d'assainissement (+242%),
- La non-réalisation d'acquisitions foncières (30 000 euros prévus) et le retrait certaines actions du volet B1 (50 000 euros initialement prévus sur la franchissabilité piscicole à l'aval de Mallemort),
- Grâce à la maîtrise d'œuvre interne SMAVD qui a permis de réduire le coût des différents travaux sur les ouvrages de protection, les aides Département ont également été revues à la baisse sur ce volet. D'autre part, certains travaux sont en cours de programmation. Au total le volet B2 présente un écart de -28% par rapport au montant total prévisionnel.



**Figure 48 Répartition des financements du CD84**

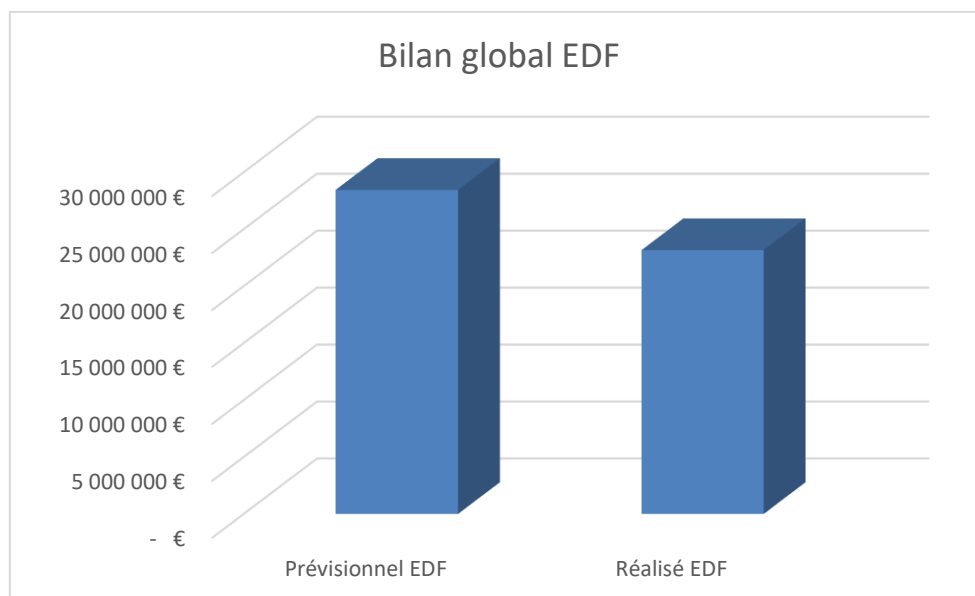
Les aides du Département n'ont porté que sur trois volets et essentiellement sur celui de la prévention et lutte contre les crues (**82%**).

Les actions phares soutenues par le Département sont :

- Volet A : **423 450 euros** pour la réhabilitation des STEP de Pertuis et Mérindol mais également pour l'extension de la STEP et du réseau de Mirabeau,
- Volet B0 : **234 586 euros** pour l'aménagement des seuils entre les barrages de Cadarache et de Mallemort, **157 766 euros** pour l'aménagement des seuils 67 et 68 entre Avignon et Châteaurenard,
- Volet B2 : **1 390 263 euros** pour les travaux de confortement de la digue palière à Avignon, **940 350 euros** pour les travaux de restructuration des ouvrages situés dans le secteur de Pertuis, **876 422 euros** pour la fiabilisation de la voie ferrée à Cheval Blanc, **479 711 euros** pour les ouvrages de protection de Cavaillon et **339 742 euros** pour les systèmes de protection entre La Roque d'Anthéron et Mallemort.

#### 4.8. EDF

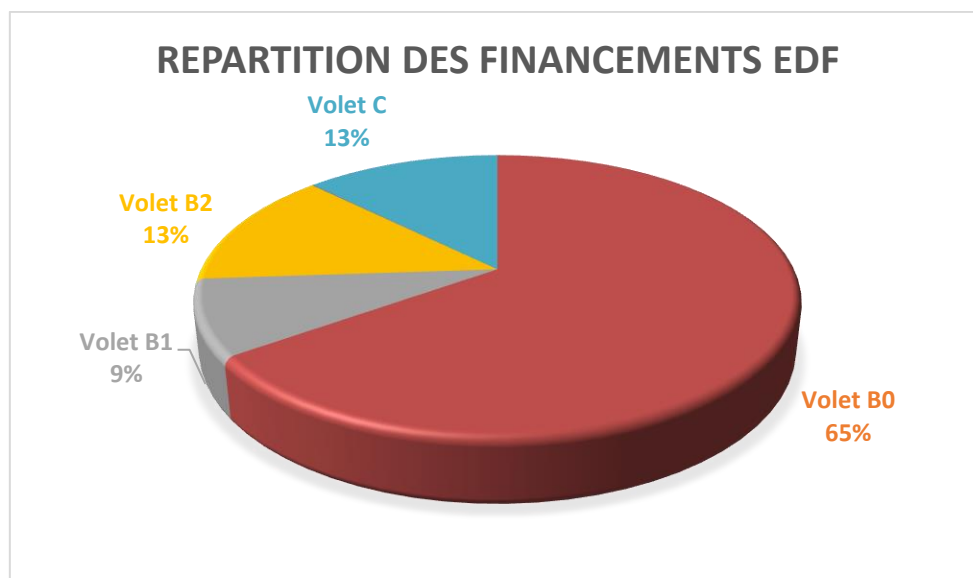
Pendant le Contrat de Rivière, EDF a été l'acteur à avoir investi le plus dans les actions du Contrat avec plus de **23.1 millions d'euros** représentant **15%** du montant global du Contrat. A noter qu'EDF a porté de nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage directe mais a également financé des actions portées par le SMAVD.



**Figure 49 Bilan financier global EDF**

EDF a atteint **un taux de réalisation financière de 81%** dans le cadre du Contrat. Au-delà de ce taux, nous pouvons noter que :

- Les actions portées sur la morphologie de la rivière ont représenté -20% par rapport au prévisionnel avec notamment : des investissements inférieurs pour la gestion des sédiments de la retenue Saint-Lazare (-13%) ainsi que sur les confluences du Jabron et du Vançon (-66%),
- Sur les actions en lien avec la gestion des milieux naturels (volet B1), les investissements d'EDF ont finalement été supérieurs de 480 000 euros (31%). Par exemple les actions et études en faveur de l'Apron ont coûté 232 000 euros de plus, ou encore les travaux en faveur de la franchissabilité piscicole à l'aval de Mallemort ont également coûté 220 000 euros de plus. Toutefois aucune action n'a finalement été portée sur la question de la gestion des milieux naturels et humides entre l'Escale et Cadarache (144 000 euros prévus),
- En ce qui concerne les actions de protection contre les inondations, comme pour le reste des partenaires, elles ont également été moins onéreuses que prévu (-44%, - 2 401 359 euros),
- Enfin, sur le volet C, les suivis portés par EDF dans le cadre de l'Observatoire Durance ont représenté 408 000 euros de plus que prévu (+16%).



**Figure 50 Répartition des financements EDF**

EDF a agi sur tous les volets en-dehors, naturellement, de celui dédié aux questions d'assainissement. Le volet B0 avec **65% des investissements** représente le sujet majeur sur lequel EDF a porté des actions. En complément EDF a investi de façon quasi-équivalente sur la lutte contre les inondations, les suivis dans le cadre de l'Observatoire (**13%** pour les deux) et sur les enjeux de biodiversité (**9%**).

EDF a porté et soutenu de nombreuses actions parmi lesquelles citons notamment :

- **Volet B0** : **8.3 millions d'euros** pour la gestion des sédiments dans la retenue Saint-Lazare, **4.5 millions d'euros** pour l'aménagement et la gestion du barrage de l'Escale et **857 000 euros** pour la gestion des sédiments dans les secteurs de Salignac et des confluences du Jabron et du Vançon,
- **Volet B1** : **708 337 euros** pour les études et travaux en faveur de la préservation de l'Apron du Rhône, **594 750 euros** afin de financer l'expérimentation d'une gestion cyclique du débit réservé de la Durance et **557 296 euros** de travaux en faveur de la franchissabilité piscicole du barrage de Mallemort,
- **Volet B2** : **1.5 millions d'euros** pour les travaux de restructuration des systèmes de protection contre les crues en La Roque d'Anthéron et Mallemort, **942 318 euros** pour les travaux de restructuration des ouvrages sur le secteur de Pertuis et **445 628 euros** pour les études et travaux au niveau de la digue de la retenue du barrage de Mallemort,
- **Volet C** : **2.9 millions d'euros** dans le cadre de l'Observatoire pour la réalisation de nombreux suivis.

#### 4.9. EPCI ET COMMUNES

Si l'on considère toutes les EPCI et les communes ensemble, ce sont elles qui avec **53.4 millions d'euros** ont investi le plus dans le Contrat de Rivière (**34%**).

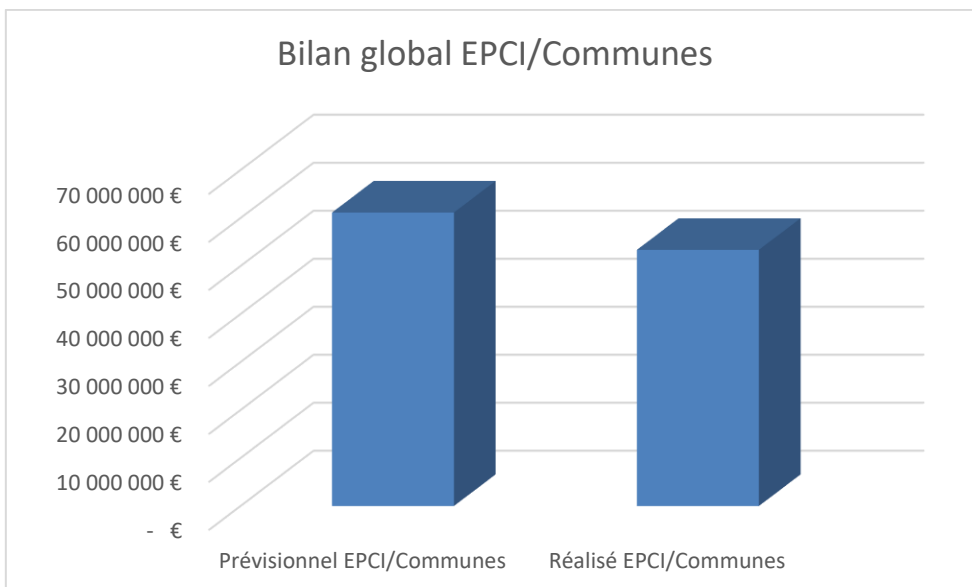


Figure 51 Bilan global pour les EPCI et les communes

Par rapport au prévisionnel, **le taux de réalisation financière** des EPCIs et communes est de **87%**. De façon très générale pour la catégorie « EPCI/communes » dans son ensemble, nous pouvons apporter les précisions suivantes :

- 300 000 euros en moins ont été investis sur le volet B0 (-55%), avec notamment la non-réalisation des travaux en faveur du transit aux Mées,
- 343 000 euros en moins ont été dépensés sur le volet B1 (-51%) du fait essentiellement, d’investissements moins importants que prévus sur la gestion des milieux humides de la retenue de l’Escale,
- Une fois encore, à la suite de la réduction du montant des travaux, 4 millions d’euros de moins ont dû être investis pour le volet B2 (-21%).

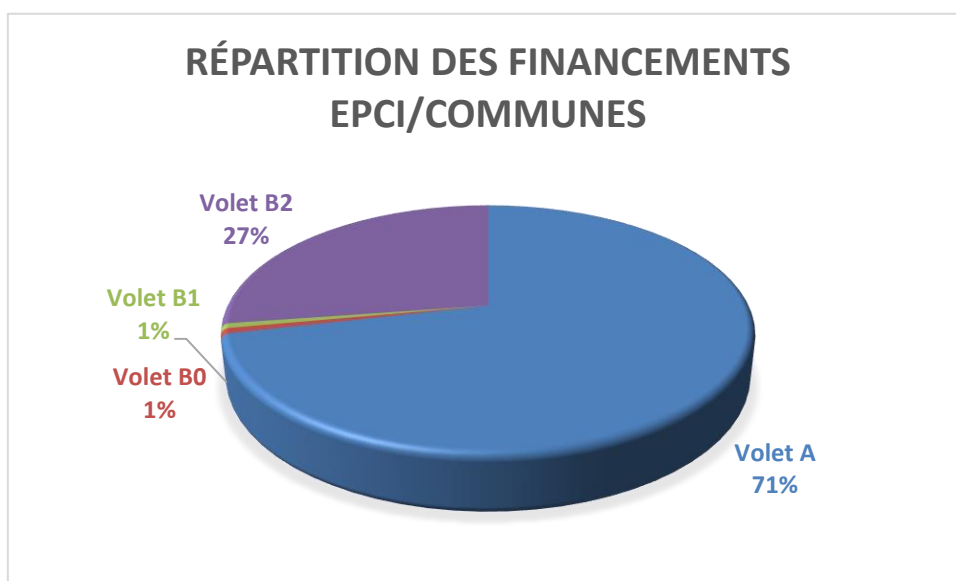


Figure 52 Répartition des financements des EPCI et des communes

Les intercommunalités et les communes ont financé les actions qui ont porté sur les ouvrages et

équipements relatifs à leurs territoires respectifs. Ainsi elles ont essentiellement financé des actions de création ou de réhabilitation des dispositifs d'assainissement (**71%**) et les travaux sur les ouvrages de protection contre les crues (**27%**).

Etant donné que la plupart des travaux concernant les STEP et les ouvrages de protection ont été évoqué à travers les paragraphes dédiés aux autres partenaires, nous ne ferons pas un nouvel inventaire de ces actions dans ce chapitre.

#### 4.10. LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE

Tout comme EDF, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance a été maître d'ouvrage de nombreuses actions qui ont, dans le cadre du Contrat de Rivière, bénéficié du soutien de l'ensemble des partenaires financiers évoqués précédemment.

Néanmoins le SMAVD, en plus d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la plupart des actions, a également contribué au financement de ces dernières. L'autofinancement du Syndicat pour le Contrat de Rivière s'élève à **6.8 millions d'euros**, soit **4%** de l'ensemble des financements.

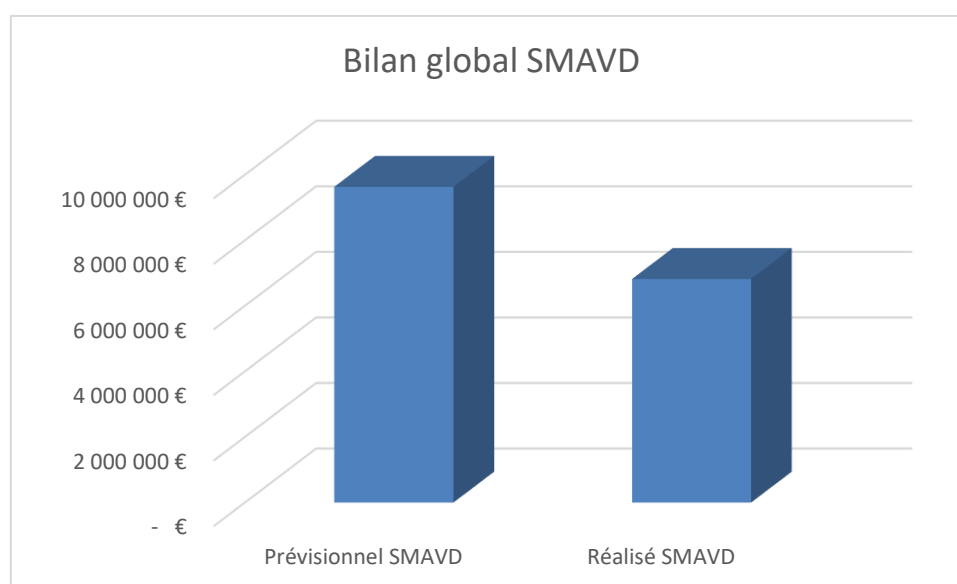
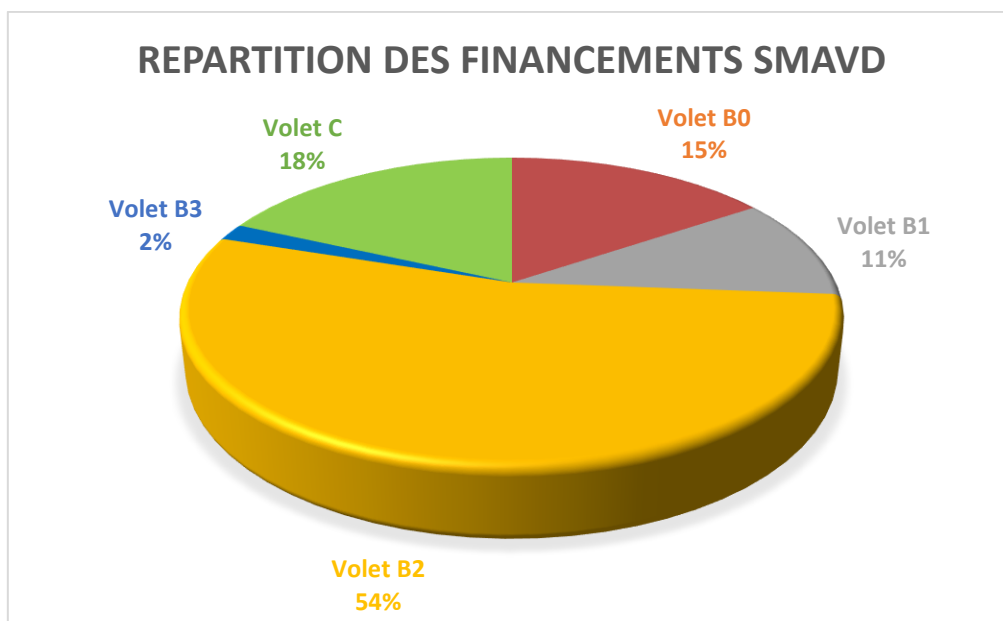


Figure 53 Bilan global financier du SMAVD

Pour le SMAVD **le taux de réalisation financière est de 71%**. En entrant un peu plus dans les détails, nous pouvons préciser :

- que pour le volet B0, les investissements du SMAVD ont été inférieurs de 28%, avec notamment une réalisation moins importante sur les acquisitions foncières (-80 000 euros),
- que la réduction du montant des travaux sur le volet B2 a permis une diminution de 12% de la part SMAVD prévue (- 400 000 euros),
- que la réduction des aides en faveur des actions de suivi a engendré une forte diminution du nombre de suivis organisés dans le cadre de l'Observatoire. Ainsi le volet C a vu l'enveloppe SMAVD diminuer de 50% (1.2 millions d'euros).



**Figure 54 Répartition des financements du SMAVD**

En dehors du volet A assainissement qui a été porté par les EPCI et communes, le SMAVD est intervenu sur l'ensemble des volets en qualité de maître d'ouvrage. En ce qui concerne l'autofinancement du SMAVD, il a essentiellement concerné les travaux sur les ouvrages de protection gérés par le Syndicat (**54%**). Ensuite, dans des proportions proches, l'autofinancement a porté sur les suivis de l'Observatoire (**18%**), sur la gestion morphologique de la rivière (**15%**) et sur les enjeux de biodiversité (**11%**).

Les actions pour lesquelles l'autofinancement du Syndicat a été le plus important concernent :

- Volet B0 : **500 000 euros** d'ingénierie et maîtrise d'œuvre interne, **425 974 euros** en ce qui concerne les travaux d'aménagement des seuils 67 et 68 sur le secteur Avignon-Châteaurenard,
- Volet B1 : **399 766 euros** pour la gestion écologique des gravières du Puy-Sainte-Réparate,
- Volet B2 : **1 million d'euros** pour la maîtrise d'œuvre interne, **980 738 €** pour les travaux sur les ouvrages de protection du secteur Pertuis-Villelaure, **962 043 euros** pour la restructuration des ouvrages de protection entre Lauris et Mallemort et **391 385 euros** pour les enjeux de protection à Manosque,
- Volet B3 : **117 238 euros** pour financer l'étude sur les usages de l'eau du système Durance-Verdon,
- Volet C : **1.2 millions d'euros** pour le financement des nombreux suivis réalisés dans le cadre de l'Observatoire Durance.

## 5. Conclusion et perspectives

Fort du résultat des nombreux diagnostics et études qui ont été menés entre 1997 et 2005, le Contrat de Rivière du Val de Durance, qui en a découlé, a animé toutes les actions du SMAVD pendant plus de dix ans. Il a également servi à fédérer les actions de l'ensemble des acteurs de la Durance (collectivités, syndicats, services de l'Etat, Agence de l'eau, EDF...) autour d'objectifs communs. Même si l'outil « Contrat de Rivière » s'est achevé à la fin de l'année 2017, toutes les actions du SMAVD qui ont été portées de 2018 à aujourd'hui l'ont été dans la continuité des actions du Contrat de Rivière et au service des mêmes enjeux identifiés grâce aux études globales, ou à celui des nouveaux apparus en cours de Contrat.

A l'issue du Contrat de Rivière, la collaboration avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Région, Départements, EDF...) s'est poursuivie par le biais de conventions bilatérales.

L'expérience de ce premier contrat de rivière conduit à un bilan très positif qui a permis de mener une réelle dynamique collective en faveur de la Durance, de ses milieux, de la protection de ses populations riveraines.

L'ambition portée au début des années 2000 autour des enjeux de la Durance était forte, la planification était ambitieuse et les taux de réalisation présentés dans le présent rapport témoignent d'un défi largement relevé grâce à une mobilisation technique et financière collective.

Aujourd'hui les populations riveraines sont mieux protégées, un certain nombre de compartiments écologiques ont progressés comme en témoigne par exemple le retour de la loutre ou l'évolution positive de la population d'aprons. Le pari collectif d'une possible amélioration du fonctionnement physique du cours d'eau est également validé, avec la progression de secteurs en tresse notamment. On a pu confirmer l'intérêt de ces améliorations morphologiques sur le retour rapide d'une biodiversité spécifique aux milieux rares qu'offre la Durance.

Les engagements forts de chacun des acteurs, des partenaires techniques et financiers autour d'objectifs communs, ont été indispensables à ces avancées.

Aujourd'hui, l'émergence de nouveaux enjeux, tels que l'adaptation au changement climatique, l'évolution de la demande sociale autour des milieux duranciens par exemple, viennent s'ajouter à des efforts qu'il reste encore à poursuivre sur les différents volets du premier contrat de rivière.

Ces enjeux actuels nécessitent de bâtir une nouvelle planification partagée et conduisent le SMAVD à proposer l'élaboration d'un nouveau Contrat de Rivière avec ses partenaires techniques et financiers. Deux années de travail sont prévues pour bâtir collectivement une nouvelle planification avec l'ambition de mettre en œuvre un second contrat de rivière dès 2023.



## Annexes : tableaux financiers

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EPCI/Communes	Autres
A-001	Etude de la contamination des eaux souterraines de la Durance par les pesticides	Annulée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A-002	Actualisation et mise en œuvre du Plan Interdépartemental de la Lutte contre les Pollutions Accidentelles de la Durance	Pas fait	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A-003	Diagnostic de la qualité de l'eau en lien avec les pollutions industrielles	Pas fait	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A-101	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Espinasses/La Saulce	3 053 887 €	-	280 979 €	53 136 €	-	-	-	-	2 719 771 €	-
A-102	Système d'assainissement collectif entre la Saulce et le Buëch	2 767 552 €	225 605 €	618 594 €	158 353 €	173 030 €	283 000 €	-	-	1 308 970,00 €	-
A-201	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Buëch/Escale	10 818 330 €	800 000 €	1 575 692 €	823 811 €	342 253 €	88 112 €	-	-	7 188 462 €	-
A-202	Lutte contre les pollutions industrielles	MO ARKEMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A-203	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Escale/Asse	10 579 102 €	-	2 597 906 €	1 597 845 €	1 255 408 €	-	-	-	5 127 942 €	-

<b>A-204</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Asse/Cadarache	15 048 449 €	-	181 724 €	923 395 €	595 826 €	-	-	-	13 347 500 €	-
<b>A-301</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Cadarache/Mallemort	16 634 006 €	-	3 723 848 €	816 592 €	-	-	2 225 133 €	423 450 €	4 246 146 €	1 064 182 €
<b>A-401</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Mallemort/Coulon	<b>3 905 489,00 €</b>	-	2 182 310 €	20 530 €	-	-	-	26 671 €	1 675 978,50 €	-
<b>A-402</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Coulon/Rhône	4 959 131 €	-	1 264 330 €	459 017 €	-	-	764 996 €	-	2 470 788 €	-
	Autres actions hors CRVD	863 036 €	248 944 €	213 371 €		76 605 €	-	-	-	321 728 €	-
<b>Total</b>		<b>67 765 946 €</b>	<b>1 025 605 €</b>	<b>12 425 383 €</b>	<b>4 852 679 €</b>	<b>2 366 517 €</b>	<b>371 112 €</b>	<b>2 990 129 €</b>	<b>450 121 €</b>	<b>38 085 558 €</b>	<b>1 064 182 €</b>

Tableau 1 Bilan financier de chaque action du volet A

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes	Autres	Total
<b>A-001</b>	Etude de la contamination des eaux souterraines de la Durance par les pesticides	Annulée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>A-002</b>	Actualisation et mise en œuvre du Plan Interdépartemental de la Lutte contre les Pollutions Accidentelles de la Durance	Pas fait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>A-003</b>	Diagnostic de la qualité de l'eau en lien avec les pollutions industrielles	Pas fait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>A-101</b>	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Espinasses/La Saulce	<b>3 053 887 €</b>	-	9%	2%	-	-	-	-	-	-	89%	-	100%
<b>A-102</b>	Système d'assainissement collectif entre la Saulce et le Buëch	<b>2 767 552 €</b>	8%	22%	6%	6%	10%	-	-	-	-	47%	-	100%
<b>A-201</b>	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Buëch/Escale	<b>10 818 330 €</b>	7%	15%	8%	3%	1%	-	-	-	-	66%	-	100%
<b>A-202</b>	Lutte contre les pollutions industrielles	MO ARKEMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>A-203</b>	Réhabilitation ou construction de système d'épuration Escale/Asse	10 579 102 €	-	25%	15%	12%	-	-	-	-	-	48%	-	100%

<b>A-204</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Asse/Cadarache	15 048 449 €	-	1%	6%	4%	-	-	-	-	-	89%	-	100%
<b>A-301</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Cadarache/Mallemort	16 634 006 €	-	22%	5%	-	-	13%	3%	-	-	26%	6%	75%
<b>A-401</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Mallemort/Coulon	<b>3 905 489,00 €</b>	-	56%	-	-	-	-	-	-	-	43%	-	99%
<b>A-402</b>	Réhabilitation ou construction de systèmes d'épuration Coulon/Rhône	4 959 131 €	-	25%	9%	-	-	15%	-	-	-	50%	-	100%
	Autres actions hors CRVD	863 036 €	29%	25%	0%	9%	-	-	-	-	-	37%	-	100%
<b>Total</b>		<b>67 765 946 €</b>	<b>2%</b>	<b>18%</b>	<b>7%</b>	<b>3%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>56%</b>		92%

**Tableau 2 Répartition financière de chaque partenaire pour les actions du volet A**

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	FEDER	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes
<b>BO-001</b>	Acquisitions foncières pour élargissement de l'espace de mobilité	<b>188 156 €</b>	-	-	31 982 €	-	-	-	-	37 163 €	-	119 011 €	-
<b>BO-002</b>	Mise en place d'un cadre d'intervention pour une gestion coordonnée des sédiments excédentaires	Action incluse dans la BO-101	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-003</b>	Curages ponctuels	<b>24 775 €</b>	6 800 €	11 925 €	-	-	-	-	-	-	-	6 050 €	-
<b>BO-004</b>	Lâchers de nettoyage liés à l'augmentation des débits réservés	<b>1 175 781 €</b>	-	-	587 891 €	-	-	-	-	-	587 891 €	-	-
<b>BO-101</b>	Gestion des confluences entre Serre-Ponçon et le Sasse	Action DDT04 et 05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-102</b>	Gestion des sédiments dans la retenue de St-Lazare	<b>9 535 479 €</b>	1 120 970 €	-	94 990 €	-	37 500 €	-	-	-	8 282 009 €	-	-
<b>BO-103</b>	Expérimentation de débits de nettoyage du lit à l'aval d'Espinasses et de la Saulce	<b>280 300 €</b>	-	-	137 150 €	-	2 250 €	2 250 €	-	-	135 650 €	-	-
<b>BO-104</b>	Protection des plans d'eau de Rochebrune	<b>2 065 225 €</b>	-	727 165 €	545 374 €	13 594 €	-	190 853 €	-	-	-	224 657 €	363 583 €

<b>BO-105</b>	Gestion de la retenue de la Saulce	<b>Annulée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-106</b>	Gestion des anciens sites d'extraction entre Lardier et Monétier	Coût intégré dans B2-006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-201</b>	Gestion des sédiments dans les secteurs de Salignac et des confluences du Jabron et du Vançon	<b>857 000 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	857 000 €	-	-
<b>BO-202</b>	Aménagement et gestion du barrage de l'Escale	<b>6 637 225 €</b>	-	-	1 770 788 €	399 760 €	-	-	-	-	4 466 378 €	-	-
<b>BO-203</b>	Accompagnement du rétablissement du transit sédimentaire entre la Bléone et les Mées	<b>277 899 €</b>	-	-	-	25 363 €	25 363 €	-	-	-	-	154 946 €	-
<b>BO-204</b>	Aménagement du seuil de la Brillanne	<b>690 135 €</b>	-	-	552 108 €	-	-	-	-	-	138 027 €	-	-
<b>BO-205</b>	Accompagnement du rétablissement du transit sédimentaire entre Oraison et Vinon	Action des carriers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-206</b>	Elargissement de l'espace de mobilité entre	<b>52 185 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 185 €	-

	l'Escale et Cadarache												
<b>BO-207</b>	Travaux de confortement des protections d'un plan d'eau en aval des Mées	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-301</b>	Gestion physique du barrage de Cadarache	<b>924 206 €</b>	-	-	462 103 €	-	-	-	-	-	462 103 €	-	-
<b>BO-302</b>	Elargissement de l'espace de mobilité de la Basse Durance	Incluse dans BO-206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-303</b>	Aménagements des seuils entre les barrages de Cadarache et de Mallemort	1 139 152 €	-	-	63 000 €	-	-	-	234 586 €	234 586 €	-	-	-
<b>BO-401</b>	Gestion du barrage de Mallemort	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BO-402</b>	Protection des gravières de Mallemort	<b>174 389 €</b>	-	-	9 450 €	-	-	-	7 067 €	-	-	79 091 €	-
<b>BO-403</b>	Aménagement des seuils 67 et 68	<b>1 703 869 €</b>	479 118 €	-	5 634 €	315 904 €	-	-	157 952 €	157 766 €	161 336 €	425 974 €	-
<b>Total</b>		<b>25 725 779 €</b>	<b>1 606 888 €</b>	<b>739 090 €</b>	<b>4 260 469 €</b>	<b>754 621 €</b>	<b>65 113 €</b>	<b>193 103 €</b>	<b>399 605 €</b>	<b>429 515 €</b>	<b>15 090 393 €</b>	<b>1 061 914 €</b>	<b>363 583 €</b>

Tableau 3 Répartition financière de chaque partenaire par action pour le volet B0

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	FEDE R	AERM C	CRPAC A	CD0 4	CD0 5	CD1 3	CD8 4	EDF	SMAV D	EPCI/Communes	Total
<b>BO-001</b>	Acquisitions foncières pour élargissement de l'espace de mobilité	<b>188 156 €</b>	-	-	17%	-	-	-	-	20%	-	63%	-	100%
<b>BO-002</b>	Mise en place d'un cadre d'intervention pour une gestion coordonnée des sédiments excédentaires	Action incluse dans la BO-101	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	voir BO-101
<b>BO-003</b>	Curages ponctuels	<b>24 775 €</b>	27 %	48%	-	-	-	-	-	-	-	24%	-	100%
<b>BO-004</b>	Lâchers de nettoyage liés à l'augmentation des débits réservés	<b>1 175 781 €</b>	-	-	50%	-	-	-	-	-	50%	-	-	100%
<b>BO-101</b>	Gestion des confluences entre Serre-Ponçon et le Sasse	Action DDT04 et 05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>BO-102</b>	Gestion des sédiments dans la retenue de St-Lazare	<b>9 535 479 €</b>	12 %	-	1%	-	-	-	-	-	87%	-	-	100%
<b>BO-103</b>	Expérimentation de débits de nettoyage du lit à l'aval d'Espinasses et de la Saulce	<b>280 300 €</b>	-	-	49%	-	1%	1%	-	-	48%	-	-	99%
<b>BO-104</b>	Protection des plans d'eau de Rochebrune	<b>2 065 225 €</b>	-	35%	26%	1%	-	9%	-	-	-	11%	18%	100%
<b>BO-105</b>	Gestion de la retenue de la Saulce	<b>Annulée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%



<b>BO-106</b>	Gestion des anciens sites d'extraction entre Lardier et Monétier	Coût intégré dans B2-006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Voir B2-006
<b>BO-201</b>	Gestion des sédiments dans les secteurs de Salignac et des confluences du Jabron et du Vançon	<b>857 000 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	100 %	-	-	100%
<b>BO-202</b>	Aménagement et gestion du barrage de l'Escale	<b>6 637 225 €</b>	-	-	27%	6%	-	-	-	-	67%	-	-	100%
<b>BO-203</b>	Accompagnement du rétablissement du transit sédimentaire entre la Bléone et les Mées	<b>277 900 €</b>	-	-	-	9%	9%	-	-	-	-	56%	-	74%
<b>BO-204</b>	Aménagement du seuil de la Brillanne	<b>690 135 €</b>	-	-	80%	-	-	-	-	-	20%	-	-	100%
<b>BO-205</b>	Accompagnement du rétablissement du transit sédimentaire entre Oraison et Vinon	Action des carriers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Action des carriers
<b>BO-206</b>	Elargissement de l'espace de mobilité entre l'Escale et Cadarache	<b>52 185 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	100%
<b>BO-207</b>	Travaux de confortement des protections d'un plan d'eau en aval des Mées	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%

<b>B0-301</b>	Gestion physique du barrage de Cadarache	<b>924 206 €</b>	-	-	50%	-	-	-	-	-	50%	-	-	100%
<b>B0-302</b>	Elargissement de l'espace de mobilité de la Basse Durance	Incluse dans B0-206	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Voir B0-206
<b>B0-303</b>	Aménagements des seuils entre les barrages de Cadarache et de Mallemort	1 139 153 €	-	-	6%	-	-	-	21%	21%	-	-	-	47%
<b>B0-401</b>	Gestion du barrage de Mallemort	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B0-402</b>	Protection des gravières de Mallemort	<b>174 389 €</b>	-	-	5%	-	-	-	4%	-	-	45%	-	55%
<b>B0-403</b>	Aménagement des seuils 67 et 68	<b>1 703 869 €</b>	28%	-	-	19%	-	-	9%	9%	9%	25%	-	100%
<b>Total</b>		<b>25 725 779 €</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>	<b>17%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>59%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>97%</b>

Tableau 4 Répartition financière de chaque partenaire par action pour le volet B0

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes
<b>B1-001</b>	Natura 2000 - Durance	Actions inscrites dans d'autres actions.	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-002</b>	Etude des nouvelles modalités d'essartement et de gestion de la ripisylve	Etude réalisée dans le cadre des études globales 2005 avant le CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-003</b>	Lutte contre les espèces invasives	<b>362 531 €</b>	-	76 505 €	51 004 €	-	-	138 973 €	78 441 €	-
<b>B1-004</b>	Préservation de l'Apron du Rhône (Zinger asper)	<b>1 653 050 €</b>	-	883 295 €	47 108 €	-	-	708 337 €	32 605 €	-
<b>B1-005</b>	Réhabilitation et protection des décharges dans le lit de la Durance	Action prise en charge par d'autres acteurs hors cadre du CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-006</b>	Acquisitions à objectif environnemental	<b>91 800 €</b>	-	9 000 €	-	18 360 €	-	-	45 900 €	-
<b>B1-007</b>	Connaissance des populations de Cistudes d'Europe	<b>105 000 €</b>	-	-	25 620 €	21 000 €	-	19 250 €	34 720 €	-
<b>B1-101</b>	Gestion des milieux naturels entre Espinasses et Sisteron	<b>23 930 €</b>	-	7 179 €	-	-	4 786 €	5 000 €	4 786 €	-

<b>B1-102</b>	Plan de gestion des affluents du Gapençais	Suite à l'évolution de la GEMAPI, action non réalisée dans le cadre du CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-103</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Serre Ponçon et Sisteron	Action intégrée dans les obligations réglementaires EDF (voir avenant)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-201</b>	Gestion des milieux humides de la retenue de l'Escale	329 176 €	-	-	-	-	-	-	-	329 176 €
<b>B1-202</b>	Gestion des milieux naturels entre l'Escale et Cadarache	Aucun investissement du SMAVD b) EPCI : plan de gestion en cours d) abandon suite à l'évolution de la GEMAPI e) Rien n'a été fait	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-203</b>	Expérimentation d'une gestion cyclique du débit réservé	1 026 000 €	111 000 €	320 250 €	-	-	-	594 750 €	-	-
<b>B1-204</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Sisteron et Cadarache	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-

<b>B1-205</b>	Protection des milieux naturels entre l'Escale et Cadarache	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-206</b>	Protection Laurons et Forestière	<b>5 000 €</b>	-	-	-	-	-	-	5 000 €	-
<b>B1-301</b>	Gestion du plan d'eau de Chapelier	Action réglementaire des carriers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-302</b>	Réhabilitation de l'ancien site d'extraction à l'aval du seuil B	<b>650 €</b>	-	-	-	-	-	-	650 €	-
<b>B1-303</b>	Gestion écologique des gravières du Puy-Ste-Réparade fête de la Durance financement dans ces mêmes suivis	<b>868 202 €</b>	-	189 340 €	50 671 €	205 143 €	-	5 000 €	399 766 €	-
<b>B1-304</b>	Gestion des milieux naturels entre Cadarache et Mallemort	<b>109 697 €</b>	-	35 808 €	7 810 €	3 596 €	4 266 €	-	58 216 €	-
<b>B1-305</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Cadarache et Mallemort	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-306</b>	Protection des milieux naturels entre Cadarache et Mallemort	Action abandonnée, aucune plus-value escomptée avec les APPB	-	-	-	-	-	-	-	-

<b>B1-401</b>	Gestion des milieux naturels entre Mallemort et le Rhône	<b>39 725 €</b>	-	19 862 €	5 959 €	-	5 959 €	-	7 946 €	-
<b>B1-402</b>	Franchissabilité piscicole en aval de Mallemort	<b>1 315 608 €</b>	-	558 782 €	-	-	-	557 296 €	44 196 €	-
<b>B1-403</b>	Gestion de la forêt alluviale entre Mallemort et le Rhône	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B1-404</b>	Protection des milieux naturels entre Mallemort et le Rhône	22 000 €	-	-	-	-	-	-	14 950 €	-
<b>Total</b>		<b>5 952 369 €</b>	<b>111 000 €</b>	<b>2 100 021 €</b>	<b>188 172 €</b>	<b>248 099 €</b>	<b>15 011 €</b>	<b>2 028 606 €</b>	<b>727 175 €</b>	<b>329 176 €</b>

Tableau 5 Répartition des financeurs par action pour le volet B1

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes	Autres	Total
<b>B1-001</b>	Natura 2000 - Durance	Actions inscrites dans d'autres actions.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-002</b>	Etude des nouvelles modalités d'essartement et de gestion de la ripisylve	Etude réalisée dans le cadre des études globales 2005 avant le CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-003</b>	Lutte contre les espèces invasives	<b>362 531 €</b>	-	21%	14%	-	-	38%	22%	-	-	95%
<b>B1-004</b>	Préservation de l'Apron du Rhône (Zinger asper)	<b>1 653 050 €</b>	-	53%	3%	-	-	43%	2%	-	-	101%
<b>B1-005</b>	Réhabilitation et protection des décharges dans le lit de la Durance	Action prise en charge par d'autres acteurs hors cadre du CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-006</b>	Acquisitions à objectif environnemental	<b>91 800 €</b>	-	10%	-	20%	-	-	50%	-	-	80%
<b>B1-007</b>	Connaissance des populations de Cistudes d'Europe	<b>105 000 €</b>	-	-	24%	20%	-	18%	33%	-	-	96%
<b>B1-101</b>	Gestion des milieux naturels entre Espinasses et Sisteron	<b>23 930 €</b>	-	30%	-	-	20%	21%	20%	-	-	91%
<b>B1-102</b>	Plan de gestion des affluents du Gapençais	Suite à l'évolution de la GEMAPI, action non réalisée dans le cadre du CRVD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-103</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Serre Ponçon et Sisteron	Action intégrée dans les obligations réglementaires EDF (voir avenant)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%

<b>B1-201</b>	Gestion des milieux humides de la retenue de l'Escale	329 176 €	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	100%
<b>B1-202</b>	Gestion des milieux naturels entre l'Escale et Cadarache	Aucun investissement du SMAVD b) EPCI : plan de gestion en cours d) abandon suite à l'évolution de la GEMAPI e) Rien n'a été fait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-203</b>	Expérimentation d'une gestion cyclique du débit réservé	1 026 000 €	11%	31%	-	-	-	58%	-	-	-	100%
<b>B1-204</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Sisteron et Cadarache	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-205</b>	Protection des milieux naturels entre l'Escale et Cadarache	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-206</b>	Protection Laurons et Forestière	5 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%
<b>B1-301</b>	Gestion du plan d'eau de Chapelier	Action réglementaire des carriers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-302</b>	Réhabilitation de l'ancien site d'extraction à l'aval du seuil B	650 €	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	100%
<b>B1-303</b>	Gestion écologique des gravières du Puy-Ste-Réparade fête de la Durance financement dans ces mêmes suivis	868 202 €	-	22%	6%	24%	-	1%	46%	-	-	98%



<b>B1-304</b>	Gestion des milieux naturels entre Cadarache et Mallemort	<b>109 697 €</b>	-	33%	7%	3%	4%	-	53%	-	-	100%
<b>B1-305</b>	Gestion de la ripisylve et de la forêt alluviale entre Cadarache et Mallemort	Aucune action	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-306</b>	Protection des milieux naturels entre Cadarache et Mallemort	Action abandonnée, aucune plus-value escomptée avec les APPB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-401</b>	Gestion des milieux naturels entre Mallemort et le Rhône	<b>39 725 €</b>	-	50%	15%	-	15%	-	20%	-	-	100%
<b>B1-402</b>	Franchissabilité piscicole en aval de Mallemort	<b>1 315 608 €</b>	25%	30%	-	10%	10%	10%	15%	-	-	100%
<b>B1-403</b>	Gestion de la forêt alluviale entre Mallemort et le Rhône	Action non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B1-404</b>	Protection des milieux naturels entre Mallemort et le Rhône	22 000 €	-	-	-	-	-	-	68%	-	32%	100%
<b>Total</b>		<b>5 952 369 €</b>	<b>2%</b>	<b>35%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>0%</b>	<b>34%</b>	<b>12%</b>	<b>6%</b>	<b>0,1%</b>	<b>97%</b>

Tableau 6 Répartition des financeurs par action pour le volet B1

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes
B2-001	Etudes sur la propagation des crues	30 000 €	12 000 €	-	9 000 €	-	-	-	-	-	9 000 €	-
B2-002	Confortement d'ouvrages divers dans le cadre du classement des digues	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B2-003	Entretien des ouvrages et réparations courantes	1 476 854 €	-	-	-	7 670 €	2 600 €	73 835 €	70 032 €	-	374 913 €	948 670 €
B2-004	Mise en place de plans de gestion des ouvrages en crue	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000 €	-
B2-005	Prévention des inondations et gestion des secours	en cours : atlas ADZI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B2-006	Travaux de réparation à la suite des crues de la Durance	1 870 306 €	-	487 327 €	365 993 €	165 868 €	-	36 229 €	-	72 458 €	101 287 €	649 787 €
B2-007	Elaboration du PAPI Durance	27 173 €	-	-	-	-	-	-	-	-	27 173 €	-
B2-101	Gestion des crues sur le secteur Rochebrune - Remollon	431 995 €	-	-	210 285 €	-	126 475 €	-	-	-	12 637 €	82 599 €
B2-102	Gestion des crues à Tallard - Lettret	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B2-103	Travaux de Protection à Plan-de-Vitrolles	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B2-201	Amélioration du fonctionnement hydraulique entre l'Escale et l'Asse	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B2-202	Protection contre les crues au droit de Manosque	2 387 970 €	-	-	433 300 €	231 550 €	-	-	-	-	391 385 €	1 328 581 €
B2-203	Renforcement de la digue longitudinale en aval du pont de la RD 4 sur la commune des Mées	213 406 €	-	-	40 681 €	40 681 €	-	-	-	-	132 043 €	-
B2-301	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Pertuis et Villelaure	4 719 427 €	-	6 766 €	758 244 €	-	-	-	940 350 €	942 318 €	980 738 €	1 092 639 €

<b>B2-302</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Cadenet et Puyvert	<b>en cours, programme Études dans PAPI complet, pas assez avancé pour PAPI intention</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B2-303</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Lauris et Mallemort	<b>6 716 639 €</b>	188 879 €	182 915 €	1 229 887 €	-	-	972 252 €	339 742 €	1 507 321 €	962 043 €	1 337 884 €
<b>B2-401</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Mallemort et Mérindol	<b>1 588 000 €</b>	-	-	292 809 €	-	-	439 447 €	-	445 628 €	162 774 €	242 495 €
<b>B2-402</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Sénas et Cheval-Blanc	<b>4 294 868 €</b>	104 678 €	-	876 419 €	-	-	-	876 422 €	-	-	2 437 565 €
<b>B2-403</b>	Confortement des protections contre les crues de Cavailhon	<b>2 600 749 €</b>	711 279 €	-	472 290 €	-	-	-	479 711 €	-	226 802 €	700 765 €
<b>B2-404</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues à Caumont	<b>1 499 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	1 499 €	-
<b>B2-405</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Bonpas et le Rhône	<b>23 026 685 €</b>	7 429 117 €	-	4 310 294 €	-	-	2 297 941 €	##### ###	154 662 €	189 796 €	5 762 051 €
<b>Total</b>		<b>49 485 571 €</b>	<b>8 445 953 €</b>	<b>677 008 €</b>	<b>8 999 202 €</b>	<b>445 769 €</b>	<b>129 075 €</b>	<b>3 819 704 €</b>	<b>##### ###</b>	<b>3 122 387 €</b>	<b>3 672 090 €</b>	<b>14 583 036 €</b>

Tableau 7 Répartition des financeurs par action pour le volet B2

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EDF	SMAVD	EPCI/Communes	Total
B2-001	Etudes sur la propagation des crues	30 000 €	40%	-	30%	-	-	-	-	-	30%	-	100%
B2-002	Confortement d'ouvrages divers dans le cadre du classement des digues	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-003	Entretien des ouvrages et réparations courantes	1 476 854 €	-	-	-	1%	-	5%	5%	-	25%	64%	100%
B2-004	Mise en place de plans de gestion des ouvrages en crue	100 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	100%
B2-005	Prévention des inondations et gestion des secours	en cours : atlas ADZI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-006	Travaux de réparation suite aux crues de la Durance	1 870 306 €	-	26%	20%	9%	-	2%	-	4%	5%	35%	100%
B2-007	Elaboration du PAPI Durance	27 173 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-101	Gestion des crues sur le secteur Rochebrune - Remollon	431 995 €	-	-	49%	-	29%	-	-	-	3%	19%	100%
B2-102	Gestion des crues à Tallard - Lettret	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-103	Travaux de Protection à Plan-de-Vitrolles	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-201	Amélioration du fonctionnement hydraulique entre l'Escale et l'Asse	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
B2-202	Protection contre les crues au droit de Manosque	2 387 970 €	-	-	18%	10%	-	-	-	-	16%	56%	100%

<b>B2-203</b>	Renforcement de la digue longitudinale en aval du pont de la RD 4 sur la commune des Mées	<b>213 406 €</b>	-	-	19%	19%	-	-	-	-	62%	-	100%
<b>B2-301</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Pertuis et Villelaure	<b>4 719 427 €</b>	-	-	16%	-	-	-	20%	20%	21%	23%	100%
<b>B2-302</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Cadenet et Puyvert	<b>en cours, progr. Études dans PAPI complet, pas assez avancé pour PAPI intention</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>B2-303</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Lauris et Mallemort	<b>6 716 639 €</b>	3%	3%	18%	-	-	14%	5%	22%	14%	20%	100%
<b>B2-401</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Mallemort et Mérindol	<b>1 588 000 €</b>	-	-	18%	-	-	28%	-	28%	10%	15%	100%
<b>B2-402</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Sénas et Cheval-Blanc	<b>4 294 868 €</b>	2%	-	20%	-	-	-	20%	-	-	57%	100%
<b>B2-403</b>	Confortement des protections contre les crues de Cavaillon	<b>2 600 749 €</b>	27%	-	18%	-	-	-	18%	-	9%	27%	100%
<b>B2-404</b>	Restructuration des dispositifs de protection	<b>1 499 €</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%

	contre les crues à Caumont												
<b>B2-405</b>	Restructuration des dispositifs de protection contre les crues entre Bonpas et le Rhône	<b>23 026 685 €</b>	32%	-	19%	-	-	10%	6%	-	1%	25%	93%
<b>Total</b>		<b>49 485 571 €</b>	<b>17%</b>	<b>1%</b>	<b>18%</b>	<b>1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	<b>29%</b>	<b>97%</b>

Tableau 8 Répartition des financeurs par action pour le volet B2

N° Action	Intitulé	Montant final	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	CD13	CD84	EDF	SMAVD
<b>B3-001</b>	<i>Etude sur les usages de l'eau du système Durance/Verdon</i>	<b>434 520 €</b>	114 840 €	172 442 €	-	-	-	-	-	117 238 €
<b>B3-002</b>	<i>Mise en œuvre de solutions alternatives pour les captages communaux pollués à l'aval de Château-Amoux</i>	<b>Action faite, mais dépassant le cadre du CRVD</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B3-003</b>	<i>Etude exploratoire de la nappe alluviale</i>	<b>72 750 €</b>	26 188 €	13 095 €	4 365 €	4 365 €	4 365 €	4 365 €	13 095 €	2 912 €
<b>Total</b>		<b>507 270 €</b>	<b>141 028 €</b>	<b>185 537 €</b>	<b>4 365 €</b>	<b>4 365 €</b>	<b>4 365 €</b>	<b>4 365 €</b>	<b>13 095 €</b>	<b>120 150 €</b>

Tableau 9 Répartition des financeurs par action pour le volet B3

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	EDF	SMAVD
C-001	Coordination et animation du Contrat de Rivière	23 052 €	-	-	-	-	-	-	23 052 €
C-002	Observatoire de la Durance	2 713 814 €	160 182 €	327 543 €	67 651 €	14 630 €	14 630 €	1 331 123 €	866 301 €
C-003	Education à l'environnement autour de la Durance	Action retirée	-	-	-	-	-	-	-
C-004	Développement harmonieux des usages	Rien n'a été fait	-	-	-	-	-	-	-
C-005	Mise en valeur du patrimoine de la Durance	1 805 €	-	-	-	-	-	-	1 805 €
C-006	Maison des Radeliers "Durancia : des radeaux et des hommes"	Rien n'a été fait	-	-	-	-	-	-	-
C-007	Animation et création d'une plateforme d'échange et de gestion des données	3 047 299 €	56 836 €	1 103 634,00 €	58 219,62 €	-	-	1 573 462,28 €	349 655 €
<b>Total</b>		<b>5 785 970 €</b>	<b>217 018 €</b>	<b>1 431 177 €</b>	<b>125 871 €</b>	<b>14 630 €</b>	<b>14 630 €</b>	<b>2 904 585 €</b>	<b>1 240 813 €</b>

Tableau 90 Répartition des financeurs par action pour le volet C

N° Action	Intitulé	Montant final	Etat	AERMC	CRPACA	CD04	CD05	EDF	SMAVD	Total
C-001	Coordination et animation du Contrat de Rivière	23 052 €	-	-	-	-	-	-	100%	100%
C-002	Observatoire de la Durance	2 713 814 €	6%	11%	2%	1%	1%	48%	31%	100%
C-003	Education à l'environnement autour de la Durance	Action retirée	-	-	-	-	-	-	-	0%
C-004	Développement harmonieux des usages	Rien n'a été fait	-	-	-	-	-	-	-	0%
C-005	Mise en valeur du patrimoine de la Durance	1 805 €	-	-	-	-	-	-	100%	100%

<b>C-006</b>	Maison des Radeliers "Durancia : des radeaux et des hommes"	<b>Rien n'a été fait</b>	-	-	-	-	-	-	-	0%
<b>C-007</b>	Animation et création d'une plateforme d'échange et de gestion des données	<b>3 047 299 €</b>	2%	35%	2%	-	-	51%	10%	100%
<b>Total</b>		<b>5 785 970 €</b>	<b>4%</b>	<b>25%</b>	<b>2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>50%</b>	<b>21%</b>	103%

**Tableau 101 Répartition des financeurs par action pour le volet C**